



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Voire référence*

Our file *Notre référence*

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

Canada

Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme: quel rôle pour l'État?

Sophie Niquette

Thèse présentée à l'École des
Études supérieures et de la recherche
en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts
en science politique

Directrice:
Professeure Caroline Andrew

Université d'Ottawa,
septembre 1995



Sophie Niquette, Ottawa, Canada, 1995



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

You file *Voire référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-612-07883-3

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

Dans notre thèse de maîtrise (*Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme : quel rôle pour l'État?*), nous soumettons à l'examen un point de vue couramment accrédité par la science politique, selon lequel la centralité de l'État dans les relations internationales se trouveraient actuellement remise en cause - compromise même. Il semble en effet qu'une certaine littérature récente sur le rôle de l'État, de même qu'un examen attentif de l'actualité internationale, autorisent ce point de vue.

Or il nous apparaît aussi que la majorité des Stratégies prospectives d'action de Nairobi accordent à l'État un rôle important. Après avoir vérifié empiriquement cette proposition, nous nous demandons dans quelle mesure ces Stratégies peuvent s'avérer efficaces. Car elles se fondent sur le concept de la centralité de l'État au moment même où celui-ci se voit remis en question. Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi risquent-elles l'anachronisme?

Dans l'espoir de contribuer à remédier à ce problème, notre thèse de maîtrise examine s'il est possible de relire les Stratégies de Nairobi en y accordant un rôle plus important à des instances non-étatiques.

J'aimerais d'abord exprimer ma gratitude à ma directrice de thèse, Mme Caroline Andrew. Ses judicieux conseils et sa grande disponibilité m'ont été fort utiles. Je voudrais également remercier Lucien-Pierre Bouchard pour son travail de révision et pour ses encouragements continuels.

À mes parents

Table des matières

Table des matières	page 3
Table des tableaux	page 5
INTRODUCTION	page 6
I- La capacité de l'État au sein du système international	page 11
I.a) Le modèle unidirectionnel	page 12
<i>Le réalisme</i>	page 12
<i>Le néoréalisme</i>	page 15
<i>Quelques critiques</i>	page 17
I.b) Le modèle multidirectionnel	page 21
<i>Un angle néo-institutionnel: Theda Skocpol</i>	page 22
<i>Un angle néo-gramscien: Robert W. Cox</i>	page 25
<i>L'ordre statonational ébranlé: Gilles Breton et Jane Jenson</i>	page 28
I.c) Conclusion	page 30
II- Les Nations Unies et les femmes	page 33
II.a) Au départ, la Société des Nations	page 34
II.b) Les Nations Unies: 1945-1975	page 36
II.c) La Conférence de Mexico	page 42
II.d) La Conférence de Copenhague	page 50
II.e) Conclusion	page 56
III- Pour une révision multidirectionnelle de Nairobi	page 58
III.a) La Conférence de Nairobi	page 59
III.b) Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi: une analyse de contenu	page 65
<i>Première partie: Introduction</i>	page 67
<i>Deuxième partie: Égalité</i>	page 68
<i>Troisième partie: Développement</i>	page 69
<i>Quatrième partie: Paix</i>	page 69
<i>Cinquième partie: Cas particuliers</i>	page 70

<i>Sixième partie: Coopération internationale et régionale</i>	page 70
<i>État seulement</i>	page 72
<i>État et instance(s) non-étatique(s)</i>	page 73
<i>Instance(s) non-étatique(s) seulement</i>	page 74
<i>Catégorie résiduelle</i>	page 75
<i>Tableau I: lecture verticale</i>	page 76
<i>Tableau I: lecture horizontale</i>	page 79
<i>Conclusion</i>	page 80
III.c) Une relecture des Stratégies qui accordent un rôle à l'État	page 81
<i>Un critère quantitatif: "plus" ou "moins" d'État</i>	page 82
<i>Une division par domaine d'intervention</i>	page 84
<i>Révision des Stratégies</i>	page 107
III.d) Conclusion	page 133
CONCLUSION	page 135
ANNEXE I	page 141
BIBLIOGRAPHIE	page 144

Table des tableaux

Tableau I - Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi
pour la promotion de la femme: mandataires et objectifs

- page 76 -

Tableau II - Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi
pour la promotion de la femme: place de l'État comme
mandataire et domaine d'intervention
de la recherche

- page 87 -

Tableau III - Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi
pour la promotion de la femme: place de l'État comme
mandataire et domaine d'intervention
de l'emploi

- page 92 -

Tableau IV - Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi
pour la promotion de la femme: place de l'État comme
mandataire et domaine d'intervention
de l'éducation

- page 96 -

Tableau V - Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi
pour la promotion de la femme: place de l'État comme
mandataire et domaine d'intervention
des services

- page 100 -

Tableau VI - Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi
pour la promotion de la femme: place de l'État comme
mandataire et domaine d'intervention
du niveau international

- page 105 -

Introduction

Au début du siècle, le sociologue Marcel Mauss voyait déjà l'histoire se diriger vers une considérable multiplication des rapports entre les peuples¹. Mais qui aurait pu prédire qu'avant la fin de ce même siècle, nous en serions à l'interdépendance des nations, à la transnationalisation des systèmes économiques et politiques, à ce qu'il est désormais convenu d'appeler la mondialisation? Nul doute que l'ampleur de ce resserrement transnational aurait surpris Mauss lui-même. D'autant que l'histoire semble persister dans cette voie, et même s'y accélérer.

D'où une question qui, pensons-nous, se fera de plus en plus pressante à mesure que s'imprimera cette tendance: parmi les changements et les avatars de la globalisation, qu'advient-il des prérogatives traditionnelles des gouvernements? On sait que l'une des conséquences premières de la transnationalisation a été le décuplement des forces non-étatiques, tant au niveau domestique que mondial. Cette situation pose à la science politique une difficulté de plus en plus claire, celle de savoir dans quelle mesure cette évolution remet en cause le rôle et la capacité de l'État.

¹ Marcel MAUSS, Oeuvres, 3 tomes, tome 3: Cohésion sociale et divisions de la sociologie, Paris, Éditions de Minuit, 1969, p. 625.

C'est au centre de cet important problème de l'étude des relations internationales que nous voulons situer notre recherche. Nous désirons nous pencher sur les efforts de la communauté internationale en matière de promotion de la condition féminine, guidé par le questionnement suivant: *qu'en est-il de la capacité de l'État en matière de promotion de la femme?*

En cette fin de siècle, la question des femmes s'inscrit comme un phénomène mondial incontournable. D'aucuns affirment même que l'efficacité des efforts de démocratisation et de modernisation de tel pays dépendra largement de l'usage par les femmes d'un pouvoir politique, social, économique et technique accru². Il apparaît donc primordial d'examiner où en est la question féminine au niveau international.

Dans cette optique, une évaluation des activités des Nations Unies est obligatoire. Car cette organisation incarne l'instance qui coordonne les discussions des pays membres sur le sujet, en même temps qu'elle est l'organe qui leur fournit une base de directives communes pour rendre plus efficaces leurs actions.³ Et au moment du grand rassemblement de Beijing,

² Patricia Stamp, La technologie, le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique, Ottawa, Centre canadien de recherches pour le développement international, 1990, p. iii.

³ Nations Unies, Femmes 2000, numéro 1, 1992, p. 4-5.

quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, il est d'autant plus nécessaire de faire le point: qu'en est-il des acquis des femmes, que faire pour les conserver, quels sont les problèmes qui demeurent, et surtout, comment ajuster les efforts à la nouvelle réalité mondiale; comment les optimiser en tenant compte des changements propres à la mondialisation?

Nous proposons, pour ce faire, une analyse des Stratégies prospectives élaborées à Nairobi en 1985, lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les femmes. Ces Stratégies mettent en relief les difficultés limitant l'atteinte d'une pleine égalité entre les hommes et les femmes et elles veulent montrer les façons de surmonter ces obstacles. Prévues pour guider l'action féministe internationale jusqu'en l'an 2000, les Stratégies de Nairobi, déjà vieilles de dix ans, ne devraient-elles pas être révisées à la lumière de la fulgurante accélération de l'histoire qui marque le crépuscule du siècle: chute du Bloc de l'Est, intensification des échanges, etc.?

Peut-être faudra-t-il même envisager l'anachronisme pour plusieurs Stratégies de Nairobi si elles ne sont pas, dès maintenant, revues à l'aune du déclin de la centralité et de la capacité de l'État. Notre travail propose de poser les jalons d'une telle démarche.

Nous procéderons selon le plan suivant.

On commencera par exposer les outils théoriques qui guideront notre recherche. Il s'agit ici de présenter les conceptions propres aux principales écoles de pensée dans l'étude des relations internationales: en quoi consistent les principaux paradigmes sur la capacité de l'État? Quels sont les arguments centraux des auteurs? Nous tenterons de circonscrire le débat et de prendre position. On optera ici pour un cadre théorique multidirectionnel dont nous voudrions être en mesure de corroborer la validité à la fin d'une étude empirique.

Nous nous pencherons en second lieu sur la manière dont les Nations Unies ont géré le dossier des femmes depuis leur création en 1945. L'accent sera mis sur l'historique des Conférences mondiales sur les femmes. Car une bonne compréhension des Stratégies prospectives d'action de Nairobi requiert la connaissance de leurs antécédents, c'est-à-dire des efforts des Nations Unies de 1945 à 1985.

Notre troisième et dernière partie constitue la portion centrale de notre étude. Elle se divise elle-même en trois sous-sections.

Elle s'amorce par un exposé détaillé du déroulement et

des résultats de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui a eu lieu à Nairobi en 1985.

Nous y établissons ensuite que la grande majorité des Stratégies prospectives d'action de Nairobi accordent à l'État un rôle, et souvent même un rôle exclusif. Nous vérifierons cela empiriquement.

Notre troisième et dernière sous-section est consacrée à l'analyse d'une relecture des Stratégies de Nairobi, lesquelles ont manifestement été assises sur une conception unidirectionnelle, centrale, de l'État. Nous tenterons de démontrer qu'à l'ère de la remise en cause de cette centralité, il serait possible et souhaitable d'impliquer plus considérablement des instances non-étatiques dans les Stratégies d'action. Bien sûr, il ne s'agit pas pour nous de relire celles-ci en profondeur et en détail; tout au plus viserons-nous à démontrer la nécessité de cet exercice et mettrons-nous en lumière certaines possibilités qui pourraient éventuellement guider une telle entreprise.

En dernière analyse, les pages qui suivent tentent d'apporter des réponses à ces questions: Y a-t-il inadéquation entre les Stratégies de Nairobi et les nouvelles réalités du système international? Dans quelle mesure? Si oui, comment remédier à ce problème?

I- La capacité de l'État au sein du système international¹

La littérature traitant du rôle de l'État se trouve particulièrement abondante dans l'étude des relations internationales. Elle est marquée par un dur affrontement entre une approche qui souligne la centralité de l'État au sein du système international, et une autre qui récuse cette centralité.

Un des nombreux aspects de cette discussion concerne la capacité de l'État, à savoir sa marge de manoeuvre par rapport aux dynamiques domestique (la société interne) et internationale (la société externe). L'État impose-t-il ses volontés? Est-il soumis à des impératifs hors de son contrôle?

Ce premier chapitre a pour but d'expliquer les deux grandes conceptions de l'État qui s'opposent sur la question, c'est-à-dire les modèles unidirectionnel et multidirectionnel. Il s'agit ici de situer notre analyse (du rôle de l'État dans les mesures et principes des Nations Unies en matière de promotion de la femme) à l'intérieur d'un débat théorique important du domaine des relations internationales.

¹ Nos remerciements à la professeure Claire Turenne Sjolander pour ses précieux conseils au cours de la rédaction de ce chapitre.

I.a) Le modèle unidirectionnel

Suite à la Deuxième Guerre Mondiale, le modèle unidirectionnel s'impose comme la principale conception de l'État dans l'étude des relations internationales. Plus précisément, l'étatisme tel que définit par l'école de pensée réaliste, domine la question de la capacité de l'État².

Le réalisme

La conjoncture internationale contribue largement au succès de ce courant. En effet, le contexte est alors marqué par des événements tels la faillite de la Société des Nations³, le Second Conflit Mondial⁴ et l'apparition de la Guerre Froide⁵.

Le postulat le plus fondamental du réalisme consiste à considérer l'État comme l'unité d'analyse des relations

² Wayne S. COX et Claire TURENNE SJOLANDER, "Critical Reflections on International Relations", dans Beyond Positivism: Critical Reflections on International Relations, sous la dir. de Wayne S. COX et de Claire TURENNE SJOLANDER, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1994, p. 2.

³ Séverine PACTEAU et François-Charles MOUGEL, Histoire des relations internationales (1815-1989), Paris, Presses universitaires de France, 1988, p. 76.

⁴ Ibid., p. 80.

⁵ Bernard CAUTRUNES, Est-Ouest: de l'affrontement à la coopération, Paris, Montchrestien, 1991, p. 92.

internationales⁶:

The state in its modern form is the fundamental political unit in the world system and that, therefore, it is possible to analyze world politics in terms of interstate relations.⁷

En particulier, les réalistes⁸ perçoivent l'État comme un acteur unitaire et rationnel ayant un territoire géographique précis.⁹ Oran Young: "Most human activities (both political and non-political) can be defined with reference to the boundaries of states".¹⁰

Selon cet angle, seuls les États imposent leurs volontés au sein du système international, car leurs intérêts respectifs, de même que la distribution relative du pouvoir entre eux, déterminent le cours de la vie politique mondiale.¹¹

⁶ Barry B. HUGUES, Continuity and Change in World Politics: The Clash of Perspectives, New Jersey, Prentice Hall, 1991, p. 52.

⁷ Oran YOUNG, "The Actors in World Politics", dans The Analysis of International Politics, sous la dir. de James N. ROSENEAU, de Vincent DAVIS et de Maurice A. EAST, New York, Free Press, 1972, p. 125.

⁸ Parmi les principaux théoriciens contemporains de l'école réaliste, il y a Hans J. Morgenthau, Raymond Aron, John Herz, Edward Hallet Carr, Hedley Bull et Henry Kissinger.

⁹ Ray MAGHROORI, "Major Debates in International Relations", dans Globalism Versus Realism: International Relations' Third Debate, sous la dir. de Ray MAGHROORI et de Bennett RAMBERG, Boulder, Westview Press, 1982, p. 14.

¹⁰ YOUNG, op. cit., p. 131.

¹¹ HUGHES, op. cit., p. 54.

Les réalistes croient donc en une ferme séparation de la politique domestique et de la politique étrangère: tandis que le fondement de cette dernière se réduit à l'intérêt national déterminé rationnellement en termes de pouvoir, la première doit intégrer des intérêts moraux¹², car, comme l'affirme l'important penseur réaliste Hans J. Morgenthau:

The moral law is not a utilitarian instrument aiming at the protection of society, even though its observance has this effect, but its commands are the absolute and must be obeyed for their own sake.¹³

Au cours des années 1970, une crise du modèle unidirectionnel se manifeste. Les bouleversements définissant la nouvelle réalité internationale, comme la Détente¹⁴, la décolonisation¹⁵, la crise du pétrole¹⁶ et la guerre du Vietnam¹⁷, remettent en question le paradigme étatiste des

¹² MAGHROORI, op. cit., p. 16.

¹³ Hans J. MORGENTHAU, The Purpose of American Politics, New York, Alfred A. Knopf, 1960, p. 354.

¹⁴ Pascale BONIFACE, Manuel des relations internationales, Paris, DUNOD, 1994, p. 77.

¹⁵ Robert F. GORMAN et Peter A. TOMA, International Relations: Understanding Global Issues, Pacific Grove, Brooks/Cole Publishing Company, 1991, p. 31.

¹⁶ Gregg J. LEGARE, "Neorealism or Hegemony? The Seven Sisters' Energy Regime", dans Beyond Positivism: Critical Reflections on International Relations, sous la dir. de Wayne S. COX et de Claire TURENNE SJOLANDER, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1994, p. 87.

¹⁷ COX et TURENNE SJOLANDER, op. cit., p. 2.

relations internationales tel que défini par le réalisme.¹⁸

Le néoréalisme

Pour obvier à la menace d'une certaine désuétude, le modèle unidirectionnel se redéfinira autour d'une nouvelle approche théorique des relations internationales, le néoréalisme.¹⁹ Cette approche devient une école en 1979 avec la publication du fameux *Theory of International Politics* de Kenneth Waltz. Effectuant plus qu'un simple remodelage du réalisme, les néoréalistes partagent cependant l'esprit étatiste de leurs prédécesseurs, tout en reformulant certains principes réalistes d'une manière plus sophistiquée.²⁰ Voyons cela.

Dans le cadre néoréaliste, c'est principalement l'État qui impose ses volontés au sein du système international²¹, en particulier les grandes puissances.²² Bien que cette approche

¹⁸ Ibidem.

¹⁹ Ibid., p. 3.

²⁰ Mehdi MOZAFFARI, "Le néo-réalisme et les changements structurels dans le Golfe persique", dans Les relations internationales à l'épreuve de la science politique, sous la dir. de Bertrand BADIE et de Alain PELLET, Paris, Economica, 1993, p. 71.

²¹ Ibidem.

²² Jürg Martin GABRIEL, Worldviews and Theories of International Relations, New York, St. Martin's Press, 1994, p. 163.

théorique reconnaisse davantage l'importance des relations économiques et la présence d'autres intervenants - comme les organisations non gouvernementales et les institutions internationales -,²³ l'État demeure l'acteur privilégié, celui qui, en dernière analyse, façonne tant l'ordre international que la société nationale.

Seul l'ordre mondial contraint l'État²⁴. Les néoréalistes²⁵ précisent que la nature du système international détermine le comportement de cette entité politique:

If we explain why a state behaves as it does by personality factors or domestic or bureaucratic politics, or by whether the society is capitalist or not, or even by the rationality or irrationality of state themselves (...), we are guilty of "reductionism", we explain what happens in the international system by citing factors located somewhere else, inside nations.²⁶

Comme l'explique Kenneth Waltz, le système international se compose de trois éléments: d'abord le processus, constitué par l'ensemble des règles que suivent les États dans leurs

²³ Kenneth WALTZ, "The Myth of National Interdependence", dans Globalism Versus Realism: International Relations' Third Debate, sous la dir. de Ray MAGHROORI et de Bennett RAMBERG, Boulder, Westview Press, 1982, p. 81 à 93.

²⁴ Patrick M. MORGAN, Theories and Approaches to International Politics, Oxford, Transaction Books, 1987, p. 251.

²⁵ Parmi les principaux théoriciens de l'école néoréaliste, il y a Kenneth Waltz, Robert O. Keohane, Robert Gilpin, Joseph Nye et John Mearsheimer.

²⁶ MORGAN, op. cit., p. 251.

interactions; ensuite les unités, c'est-à-dire les États eux-mêmes; enfin la structure, ce troisième élément se subdivisant lui-même en trois parties, soit:

- 1) la structure organisationnelle, qui est anarchique ou hiérarchique;
- 2) la structure fonctionnelle, qui signifie que tous les États exercent fondamentalement la même fonction, par exemple celle d'assurer la sécurité de leurs citoyens;
- 3) la structure distributive, qui consiste en la distribution de la puissance entre les États dans le système international. Cette structure distributive donne un peu d'ordre à l'anarchie.²⁷

Quelques critiques

Bien que la refonte néoréaliste du paradigme étatiste procède à une intéressante complexification de la compréhension de l'ordre mondial, elle fait tout de même l'objet de nombreuses critiques. Parmi les auteurs qui veulent démontrer ses limites, les plus importants sont peut-être Alexander Wendt²⁸ et Richard K. Ashley²⁹.

Précisons qu'Alexander Wendt doit d'abord être compris

²⁷ Kenneth WALTZ, Theory of International Politics, Boston, Addison-Wesley, 1979, p. 1 à 251.

²⁸ Voir: Alexander WENDT, "Anarchy is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics", International Organization, volume 46, numéro 2, printemps 1992, p. 391 à 425.

²⁹ Voir: Richard K. ASHLEY, "The Poverty of Neorealism", International Organization, volume 38, numéro 2, printemps 1984, p. 225 à 286.

comme un partisan de l'étatisme. Pour lui, l'État souverain demeurera encore longtemps l'acteur politique dominant du système international. Certes, Wendt constate une réelle diminution de l'influence de l'État face à l'émergence de divers acteurs (corporations multinationales, nouveaux mouvements sociaux, organisations intergouvernementales et transnationales), mais il estime tout de même que ceux-ci ont besoin de l'État pour exister. Car ces acteurs, tout aussi proéminents qu'ils semblent devenir, évoluent au sein d'un ordre international dont l'unité d'analyse première reste l'État souverain. Et toute transition vers un "nouvel ordre" consacrant d'inédites structures décisionnelles et "globales" devra passer par la nécessaire médiation de ce protagoniste.

Néanmoins, poursuit Wendt, l'approche étatiste doit demeurer "historiquement progressive"; c'est-à-dire qu'elle doit être attentive aux diverses évolutions - transnationales ou domestiques - qui peuvent entraîner des transformations, parfois même profondes, dans la détermination de l'intérêt national. Bref, le néoréalisme doit faire preuve de plus de réalisme:

Such a reconstruction of state-centric international theory is necessary if we are to theorize adequately about the emerging forms of transnational political identity that sovereign states will help bring into being.³⁰

³⁰ WENDT, op. cit., p. 424-425.

C'est qu'il faut voir que, dans un contexte d'anarchie, les intérêts d'un État, et même son identité, puissent être modifiés par de nombreux facteurs (individuel, domestique, systémique ou transnational).

Pour sa part, Richard K. Ashley offre une critique nettement plus incisive en ce qu'il cherche à démanteler la construction épistémologique des néoréalistes. Il s'inscrit en faux contre leur structuralisme, leur positivisme, leur utilitarisme et leur étatisme, qu'il estime être "an orrery of errors"³¹.

C'est probablement contre l'étatisme des néoréalistes qu'Ashley mènent ses charges les plus virulentes. L'auteur explique que le néoréalisme offre un modèle spécifique du monde, celui de l'"État-acteur". Pour des fins théoriques, les partisans de cette école traitent de l'État comme d'une unité non-problématique. Ainsi, l'existence de celui-ci, ses déterminations géographiques, ses structures identitaires, ses composantes, de même que ses intérêts et ses capacités de prendre unilatéralement des décisions, sont considérés comme ses caractéristiques inhérentes, indépendantes de la classe transnationale et des intérêts humains, indisputées (sauf, peut-être par d'autres États).

³¹ ASHLEY, op. cit., p. 237.

Ashley établit deux conséquences néfastes de l'étatisme tel qu'avancé dans le néoréalisme.

Il s'oppose d'abord à cette vision du monde selon laquelle l'ensemble des acteurs serait subordonné à la structure étatique. On ne peut tout percevoir au travers du prisme de l'État, dit Ashley, puisque de nombreuses aspirations collectives agissent sans même faire appel à cette entité politique. Par exemple, le mouvement féministe s'est souvent avéré efficace sans y avoir recours. Les néoréalistes ne tiendraient donc compte que d'une partie de la réalité:

It implicitly opposes and denies recognition to those class and human interests which cannot be reduced to concatenations of state interests or transnational coalition of domestic interests.³²

Ashley déplore ensuite la position néoréaliste quant à la structure du système international:

One might expect the neorealist to accord to the structure of the international system an identity independent of the parts or units (state-as-actor in this case); the identities of the units would be supplied via differentiation.³³

Pour lui, les néoréalistes s'emmurent dans une définition réductrice de cette structure en voyant celle-ci comme l'exclusive émanation des États, comme la simple somme de leurs relations: "For the neorealist, it is impossible to

³² Ibid., p. 240.

³³ Ibidem.

describe international structures without first fashioning a concept of the state-as-actor³⁴.

Il faut donc apercevoir dans le modèle unidirectionnel une évolution théorique notable. Des réalistes qui limitaient leur appréciation à l'État uniquement, le paradigme a été revu et corrigé par les néoréalistes, désireux de le soustraire à une imminente caducité, pour ensuite être à nouveau "rénové" par des auteurs soucieux d'une plus grande adéquation avec la conjoncture réelle des relations internationales. Mais nous devons maintenant voir que, malgré ses efforts d'adaptation, le modèle unidirectionnel se trouve en présence d'une approche vigoureusement concurrente.

1.b) Le modèle multidirectionnel

Depuis la Détente du début des années 1960, la conception multidirectionnelle de l'État connaît un second souffle et reprend progressivement une place importante dans l'étude des relations internationales.³⁵ Bien que ce courant se retrouve dans plusieurs écoles de pensée, notamment néolibérale et néogramscienne, nous pouvons établir une ligne directrice afin de le saisir plus précisément.

³⁴ Ibidem.

³⁵ MAGHROORI, op. cit., p. 19.

Le modèle multidirectionnel soutient que l'État jouit d'une indépendance au mieux partielle: il impose certes plusieurs de ses volontés d'une manière unilatérale, mais il obéit également à nombre d'impératifs que lui imposent de tiers acteurs. Pour les tenants de cette position, l'État demeure l'acteur dominant au sein du système international; toutefois, ils relativisent la puissance étatique, rejettent l'existence d'intérêts nationaux homogènes et spécifiques, et refusent l'image d'une société interétatique anarchique ou équilibrée. Le modèle multidirectionnel suggère plutôt l'idée d'une société universelle fondée sur l'échange et les interactions, les jeux d'influence et les relations transversales.³⁶ Nous verrons trois variantes de ce modèle en analysant, pour chacune d'elles, un texte que nous estimons représentatif.

Un angle néo-Institutionnel: Theda Skocpol

Dans son article *Bringing the State Back In*³⁷, Theda Skocpol admet d'entrée que, depuis les racines de l'histoire européenne, l'État occupe la place dominante des relations internationales. Il constitue un intermédiaire indispensable

³⁶ GABRIEL, *op. cit.*, p. 149 à 157. Et nous serions même tenté de dire les "tractations transversales".

³⁷ Theda SKOCPOL, "Bringing The State Back In: Strategies of Analysis in Current Research", dans Bringing the State Back In, sous la dir. de Peter EVANS et al., Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 3 à 37.

entre le domestique et l'externe. Établissant ce lien entre la société interne et la société internationale, Skocpol se distingue des penseurs unidirectionnels. Car contrairement à eux, elle ne voit pas d'irréductible démarcation entre les rôles domestique et externe de l'État; bien au contraire, elle comprend celui-ci comme un acteur dont on ne peut dissocier les rôles. C'est que pour elle, les scènes sur lesquelles il se produit sont intimement liées, et, dirions-nous même, symbiotiques: elles interagissent d'une manière dynamique et permanente, de sorte que l'État ne peut évoluer sur l'une sans considérer l'autre.

Skocpol ne procède donc pas à la disqualification du concept d'autonomie de l'État. L'autonomie demeure sous forme d'une potentialité que tout État peut éventuellement actualiser au-dedans et au-dehors de ses frontières, cela, bien sûr, dans le cadre des structures transnationales existantes. Des facteurs comme l'orientation de la politique étrangère, le désir de conserver un ordre domestique, de même que la présence d'importantes ressources, comptent parmi les moyens et les motivations qui expliquent l'action autonome.

Skocpol relativise encore le concept d'autonomie en précisant qu'il ne constitue pas un attribut fixe d'un État,

quel que soit son système politique: "It can come and go"³⁸. Son autonomie est en quelque sorte aléatoire. Par exemple, une situation de crise dans un pays peut précipiter la formulation de stratégies par les dirigeants qui, autrement, ne se mobiliseraient pas dans le but d'une intervention autonome. Dans un même ordre d'idées, le contexte structurel dans une société donnée se prête tantôt plus, tantôt moins à l'action unilatérale de l'État. C'est que la conjoncture fluctue dans le temps. Entre autres raisons évoquées, on retrouve le changement des gouvernants, lequel affecte au premier chef les relations entre la société civile et les instances dirigeantes.

À ce facteur contextuel, s'ajoute aussi la contrainte des nombreuses pressions que subit l'État à la fois de l'intérieur et de l'extérieur. De l'intérieur: l'intégrité territoriale d'un État, ses ressources, ses fonctionnaires et ses relations avec des acteurs non-étatiques influent lourdement sur l'orientation de son activité, c'est-à-dire sur sa capacité. De l'extérieur: l'action des autres États limitent aussi, au moins d'autant, cette marge de manoeuvre. Et Skocpol n'est pas la seule à faire ce constat.

³⁸ Ibid., p. 14.

Un angle néo-gramscien: Robert W. Cox

Dans son texte *Dialectique de l'économie-monde en fin de siècle*³⁹, Robert W. Cox commence par fixer le concept de globalisation, ce phénomène qui mobilise à son sens l'ensemble des forces dominantes du présent:

L'organisation de la production se mondialise, non seulement avec les entreprises multinationales, mais aussi avec la pratique de coordination d'un ensemble d'unités de production dispersées. Elles sont disséminées sur plusieurs territoires nationaux où la propriété est moins importante que la fonction à l'intérieur d'un système de production flexible servant des marchés instables.⁴⁰

Dans ce contexte, l'auteur admet l'État comme une entité en soi, distincte, mais il la conçoit aussi en constante mutation, profondément conditionnée par des pressions internationales qui, à mesure que s'intensifie le phénomène de la transnationalisation, deviennent de plus en plus importantes, spécialement sur le plan économique. Ainsi l'État s'internationalise-t-il: son rôle de gardien du social - dira-t-on de "provident" - devient graduellement anachronique; désormais, il consiste davantage à fournir aux économies nationales les outils pour faire face aux nouvelles exigences de l'économie-monde.

³⁹ Robert W. COX, "Dialectique de l'économie-monde en fin de siècle", *Études internationales*, décembre 1990, p. 693 à 703.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 694.

Avant d'aller plus loin, soulignons l'existence pour Cox de deux modèles d'État. D'abord l'hyperlibéralisme (les États-Unis par exemple), qui se trouve en symbiose avec les principes de la globalisation puisqu'il favorise la réduction des contraintes étatiques sur les mouvements de capitaux. Ensuite le capitalisme d'État (Japon, Suède), à l'intérieur duquel l'État joue un double rôle: il tâche de promouvoir les firmes nationales face à la concurrence internationale tout en essayant de préserver une cohésion sociale interne.

Dans une économie-monde hyperlibérale, poursuit Cox, les pressions externes deviennent de plus en plus importantes pour les pays de l'Est et du Sud en raison de leur importance politique et économique marginale. En effet, le poids de ces pays étant très limité, ceux-ci se voient imposer les conditions du Centre. Pour la plupart, les contraintes proviennent particulièrement de la finance internationale (Fonds monétaire international, Banque mondiale, etc) qui les presse d'adopter des politiques internes spécifiques, susceptibles de rendre leur économie nationale respective plus accessible aux forces extérieures de l'économie-monde. Dans ce rapport que Cox estime problématique, les pays de l'Est et du Sud ont-ils une alternative? Réponse de l'auteur: "Ce serait une politique de non-dépendance vis-à-vis de la finance et éventuellement des marchés extérieurs, fondée sur une

mobilisation totale de la population⁴¹". On conçoit que la chose soit difficile, peut-être même improbable.

Cette analyse met en lumière la nécessité de relativiser le concept de capacité. Et cette démarche est d'autant plus nécessaire que, nous dit Cox, l'État subit des pressions domestiques considérables. L'auteur voit en effet qu'un vaste mouvement de démocratisation libère les forces vives des sociétés nationales, laissent exploser la multiplicité des aspirations, si bien que de vastes mouvements, sociaux et culturels, se constituent en interlocuteurs sérieux face à l'État.

La démocratisation élargit la possibilité d'affirmation d'identités particulières, volontairement distinctes de l'uniformisation générale de la culture.(...) La démocratisation peut à la longue favoriser une diversification des projets de sociétés, de voies de développement.⁴²

Cox dresse donc un bilan plutôt lourd quant à la capacité de l'État. Il constate que l'autonomie est non seulement limitée par l'engrenage de la mondialisation et par la force potentiellement révolutionnaire de divers mouvements nationaux, mais aussi que la marge est encore plus mince pour les régions du monde matériellement moins munies. La capacité serait donc, d'une part bien relative, d'autre part très

⁴¹ Ibid., p. 698.

⁴² Ibid., p. 701.

inégalement distribuée entre les États-nations.⁴³

L'ordre statonational ébranlé: Gilles Breton et Jane Jenson

La globalisation est certainement le facteur qui a le plus marqué l'étude des relations internationales depuis quelques années. Comme on l'a vu, on peut y voir la cause principale de la décroissance des prérogatives de l'État. C'est le cas de Gilles Breton et de Jane Jenson qui, dans un texte intitulé *Globalisation et citoyenneté: quelques enjeux actuels*⁴⁴; placent la mondialisation au centre des facteurs qui conditionnent l'émergence de nouveaux acteurs.

Pour eux, le système international fondé sur l'État-nation est en profonde mutation, pour ne pas dire en perdition. Nous vivons une époque de turbulence dont la caractéristique fondamentale est la globalisation. Cette dernière fait jour à une nouvelle donne, celle de l'activité croissante d'acteurs non-étatiques, qui, de plus en plus, agissent en marge de l'État. Comme disent les auteurs, ils "s'évadent" de celui-ci. Ces évasions consistent en des "actions politiques d'acteurs non-étatiques qui s'adressent à

⁴³ Nous verrons plus loin que notre travail empirique corrobore cette conclusion.

⁴⁴ Gilles BRETON et Jane JENSON, "Globalisation et citoyenneté: quelques enjeux actuels", dans L'ethnicité à l'heure de la mondialisation, sous la dir. de Caroline Andrew et al., Outaouais, ACFAS, 1992, p. 39 à 45.

des problèmes globaux sans que ce soit nécessairement dans une logique d'opposition de l'État⁴⁵".

L'évasion de l'État peut revêtir trois formes, qui participent toutes du même mouvement général.

On pourrait qualifier la première d'interne à l'État. Elle renvoie à l'activité de groupes ou de mouvements qui, s'appuyant sur une culture politique transnationale, veulent amener l'État à réviser certaines de ses politiques.

La deuxième forme d'évasion est l'évasion transnationale. Il s'agit de l'action de groupes affirmant que dans un monde de plus en plus interdépendant, les États doivent rendre davantage de comptes à leurs citoyens et à la communauté internationale en général. Amnistie internationale fait partie de ces groupes.

On retrouve troisièmement les évasions au-delà des frontières. Le SIDA, la couche d'ozone, les pluies acides, etc signalent les limites des États et de leurs frontières,

et montrent la nécessité de développer de nouveaux modèles de rapports inter-étatiques ou d'imaginer de nouveaux espaces politiques de prise en charge de ces nouveaux enjeux.⁴⁶

⁴⁵ Ibid., p. 41.

⁴⁶ Ibidem.

En somme, Breton et Jenson non seulement concluent à un resserrement considérable de la capacité de l'État, mais suggèrent également qu'étant donné l'ampleur des changements actuels, la logique de l'État-nation elle-même ne serait pas à l'abri d'une considérable refonte.

1.c) Conclusion

À la lumière de ces développements théoriques, on entrevoit le lien désormais nécessaire entre la vie nationale d'une société et la vie internationale. On ne peut nier que l'ère du calcul rationnel et autonome des gouvernements soit une chose révolue. Il importe de souligner l'incontournable contrainte d'acteurs et de facteurs sociaux, économiques et culturels sur le comportement des États. Il faut aussi voir que les comportements d'une société nationale donnée agissent directement sur ceux d'une autre.

Dans le système international, le pouvoir constitue la capacité d'influer sur les négociations, de s'affirmer au sein des "marchés internationaux", de peser dans la balance des enjeux. Ce pouvoir n'est plus la chasse gardée des gouvernements et de multiples acteurs se l'arrachent maintenant⁴⁷: c'est la fin d'un monopole, c'est, dirions-nous,

⁴⁷ MAGHROORI, op. cit., p. 19.

la compétition pour la capacité.

Les individus, les organisations ou les agents économiques détiennent donc aussi ce pouvoir, et peut-être même autant que les États étant donné leur grande influence sur les gouvernements, le leur et ceux de l'étranger.⁴⁸

Nous subodorons donc la supériorité théorique du modèle multidirectionnel sur son prédécesseur unidirectionnel. À notre avis, des auteurs comme Wendt et Ashley adressent aux réalistes et aux néoréalistes la critique pertinente, à savoir l'influence d'acteurs non-étatiques. Nous soutenons que le modèle multidirectionnel, en plus de satisfaire à ces critiques, est en meilleure adéquation avec la réalité.

Ce modèle servira à ce titre de cadre théorique pour notre travail. L'étude empirique qui suit tendra à confirmer les principales conclusions des Skocpol, Cox, Breton et Jenson. Notre relecture des Stratégies prospectives d'action de Nairobi accordant un rôle à l'État, veut démontrer que celui-ci peut souvent être assisté d'une manière substantielle par des intervenants autonomes, fréquemment capables d'une action plus efficace. Nous pensons que cette démarche saura

⁴⁸ Ibid., p. 16-17.

mettre en lumière le déclin de la centralité de l'État⁴⁹.

À ce stade de notre travail, toute conclusion, fut-elle préliminaire, est évidemment un peu hardie. Nous suggérons néanmoins l'hypothèse suivante:

Pour la majorité des Stratégies pouvant faire l'objet d'une relecture, il existe une solution alternative à l'action de l'État, qui peut se superposer à cette dernière, et dans certains cas, prendre carrément sa place. L'État est de moins en moins central.

Nous présumons donc l'importance des acteurs non-étatiques en ce qui a trait à la promotion de la condition féminine, cela en accord avec la perspective multidirectionnelle.

Mais avant de procéder à nos recherches sur le terrain, nous devons d'abord étudier l'instance qui, au niveau international, coordonne les activités en matière de promotion de la femme.

⁴⁹ Comme le théoricien Michael Mann, nous dirons que les sociétés ne sont pas "purement nationales", que cela "suppose des relations s'effectuant librement par-dessus les frontières nationales", et que les "relations transnationales (...) entament la souveraineté des États (...)". Michael MANN, "État-nation: mort ou transfiguration? L'Europe et le monde", Le Débat, Paris, numéro 84, mars-avril 1995, p. 52.

II- Les Nations Unies et les femmes

Depuis leur création en 1945, les Nations Unies agissent en faveur de la libération politique, économique et sociale de la femme.¹ Plusieurs facteurs expliquent l'importance que cette organisation a acquise dans la promotion de la condition féminine au niveau international. D'abord, elle élabore des stratégies et met en place des instruments internationaux pour améliorer la situation de la femme.² Ensuite, elle coordonne nombre de discussions entre les pays dans ce domaine et leur fournit une base commune de directives pour rendre leurs actions plus efficaces. Enfin, elle établit un cadre institutionnel pour les démarches favorisant les femmes³; par exemple, les organismes des Nations Unies ont créé des centres de coordination au sein desquels oeuvrent des fonctionnaires, choisis dans plusieurs unités administratives ainsi que dans les bureaux régionaux et nationaux.⁴

Ce chapitre a pour but d'examiner en détail en quoi

¹ Voir: NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Nairobi, 15-26 juillet 1985), New York, Nations Unies, 1986, p. 5.

² Ibid., p. 111.

³ NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 3, 1992, p. 4.

⁴ NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 1, 1992, p. 5.

consiste l'implication des Nations Unies dans la promotion de la condition féminine. Plus précisément, nous voulons montrer la manière dont cette organisation a géré le dossier des femmes, des origines de son existence jusqu'à la Conférence de Nairobi. Cette démarche est nécessaire afin de comprendre les antécédents des Stratégies prospectives d'action qui ont émané de cette Conférence.

II.a) Au départ, la Société des Nations

À la fin des années 1910, un petit groupe de féministes des États-Unis lutte avec acharnement en faveur de l'adoption d'un amendement à la constitution de leur pays en faveur des droits égaux.⁵ Pour ces femmes, l'élimination des discriminations persistantes contre les femmes dans les lois constitue une condition *sine qua non* pour l'obtention de l'égalité sociale.⁶ Évidemment, ces féministes qui prônent l'égalité légale se heurtent à une forte opposition provenant des féministes partisans de la réforme sociale. Celles-ci considèrent la protection législative des femmes dans les

⁵ Lois W. BANNER, Women in Modern America: A Brief History, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1974, p. 139.

⁶ Paula F. PFEFFER, "A Whisper in the Assembly of Nations: United States Participation in the International Movement for Women's Rights from the League of Nations to the United Nations", Women's Studies International Forum, volume 8, numéro 5, 1985, p. 460.

industries comme l'absolue priorité, bien avant l'égalité légale.⁷

Au début des années 1920, l'ensemble des féministes s'accordent néanmoins sur un point, soit la nécessité de travailler pour la cause des femmes sur le plan international. Deux grandes raisons les poussent à agir à ce niveau.

Il y a d'une part l'influence accrue des organismes internationaux. Les femmes craignent que des décisions prises au niveau international viennent renforcer les inégalités qui caractérisent les lois nationales.⁸ D'autre part, elles réalisent que le problème des inégalités transcende les frontières et concerne toutes les femmes, où qu'elles vivent.⁹ De plus en plus se fait jour l'idée de l'insuffisance d'une lutte strictement nationale.¹⁰

Un fort mouvement, dont on retrouve l'épicentre aux États-Unis, vise à obtenir l'adhésion de tous les pays à des traités assurant l'égalité des femmes au chapitre des lois sur

⁷ Ibid., p. 459.

⁸ Susan D. BECKER, The Origins of the Equal Rights Amendment: American Feminism Between the Wars, Westport, Greenwood Press, 1981, p. 163.

⁹ Ibid., p. 162-163.

¹⁰ PFEFFER, op. cit., p. 460.

la nationalité, et améliorant leur statut civil et politique. Afin de réaliser ce programme, les femmes concentrent leurs efforts sur la Société des Nations, sur l'Union Pan-Américaine, et appellent l'alliance transnationale des organisations féministes.¹¹

Malgré des divergences idéologiques en son sein, ce mouvement réussit à faire avancer la cause des femmes. Après des années de pressions auprès de la Société des Nations, sa plus grande victoire demeure la création de la Commission du statut de la femme en 1938. Pour la première fois dans l'histoire de de la SDN, les femmes composent la majorité des membres d'une commission.¹²

II.b) Les Nations Unies: 1945-1975

La création des Nations Unies n'arrête pas les féministes aux perspectives internationales de poursuivre leur lutte.

Les femmes qui prônent l'égalité légale se révèlent particulièrement efficaces et prennent le haut du pavé au sein du mouvement internationaliste. Grâce, entre autres, à de vigoureuses pressions auprès de nombreuses délégations

¹¹ Ibid., p. 459.

¹² Ibid., p. 467.

nationales, elles parviennent à faire inclure dans la Charte de la nouvelle organisation le principe d'égalité entre les sexes.¹³ L'intérêt que porte les Nations Unies pour les femmes se manifeste donc dès l'adoption de sa Charte, le 26 juin 1945. En l'approuvant, les peuples des Nations Unies promettent:

de préserver les générations futures du fléau de la guerre (...), de proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, et de favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.¹⁴

Le principe de l'égalité des sexes s'insère également dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'article premier de cette Déclaration adoptée en 1948 par l'Assemblée générale soutient notamment que "tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits".¹⁵

Un problème se pose néanmoins: seulement la moitié des États ayant adhéré à la Charte ont donné aux femmes un droit de vote sans restriction, et la majorité de ceux-ci n'ont pas

¹³ Ibid., p. 468.

¹⁴ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme (Mexico, 19 juin-2 juillet 1975), New York, Nations Unies, 1976, p. 2. Nous soulignons.

¹⁵ NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 3, 1992, op. cit., p. 3.

admis l'égalité des droits devant la loi.¹⁶ Combattre la discrimination de droit et de fait envers les femmes dans la pratique, après avoir fait admettre l'égalité des sexes sur le plan des principes, devient alors la mission à laquelle s'attachent les féministes.¹⁷

La Commission de la condition de la femme constitue l'un des premiers organes subsidiaires du Conseil économique et social. Elle fut d'abord une sous-commission de la Commission des droits de l'homme, puis, en 1946, le statut de Commission lui a à son tour été conféré.¹⁸ Son rôle est bien défini. Il consiste à

présenter des recommandations et des rapports au Conseil sur le développement des droits de la femme dans les domaines politique, économique, social et de l'instruction, ainsi que de formuler des recommandations sur les problèmes présentant un caractère d'urgence dans le domaine des droits des femmes. L'objectif est de rendre effective l'égalité de principe entre les droits de l'homme et ceux de la femme, et d'élaborer des propositions destinées à donner effet à ces recommandations.¹⁹

La composition de la Commission s'élargit au cours des années, passant de 15 à 32 membres en 1967. Au cours de cette même année, la répartition géographique des membres s'élargit

¹⁶ Ibid., p. 2-3.

¹⁷ Ibid., p. 3.

¹⁸ PFEFFER, op. cit., p. 468.

¹⁹ NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 1, 1986, p. 5.

également²⁰: la promotion de la femme aux Nations Unies se fait désormais par des féministes provenant de toutes les régions du monde.

La Commission de la condition de la femme joue un rôle déterminant.²¹ Sous son impulsion, la cause féminine évolue sensiblement aux Nations Unies:

En 1952, l'Assemblée générale adopte la Convention sur les droits politiques de la femme, laquelle constitue le premier instrument international visant à garantir l'égalité des droits politiques devant la loi.²² Cette Convention stipule que

les femmes ont le droit de vote dans toutes les élections, elles sont éligibles à tous les organismes publiquement élus et ont le même droit que les hommes d'occuper tous les postes publics et d'exercer toutes les fonctions publiques établies en vertu de la législation nationale.²³

En 1957, l'Assemblée générale approuve la Convention sur

²⁰ Ibidem.

²¹ Ibid., p. 6.

²² NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 3, 1992, op. cit., p. 4.

²³ NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 1, 1986, op. cit., p. 6.

la nationalité de la femme mariée.²⁴ Cette Convention prévoit essentiellement que

ni la célébration du mariage ni la dissolution du mariage entre ressortissants et étrangers, ni le changement de nationalité du mari pendant le mariage, ne peuvent, ipso facto, avoir d'effet sur la nationalité de la femme, et que ni l'acquisition volontaire par l'un de ses ressortissants de la nationalité d'un autre État, ni la renonciation à sa nationalité par l'un de ses ressortissants, n'empêchent l'épouse du dit ressortissant de conserver sa nationalité.²⁵

En 1962, l'Assemblée générale accepte la Convention sur le consentement du mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement du mariage.²⁶ Elle stipule notamment qu'

aucun mariage ne pourra être contracté légalement sans le libre et plein consentement des deux parties, ce consentement devant être exprimé par elles en personne, en présence de l'autorité compétente pour célébrer le mariage et de témoins, après une publicité suffisante, conformément aux dispositions de la loi.²⁷

En 1967, l'Assemblée générale entérine la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.²⁸

En 1972, l'Assemblée générale proclame 1975 Année

²⁴ NATIONS UNIES, Revue des Nations Unies, numéro 4, avril 1957, p. 84.

²⁵ NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 1, 1986, op. cit., p. 6.

²⁶ Ibidem.

²⁷ Ibidem.

²⁸ Ibidem.

internationale de la femme. Deux raisons principales justifient cette décision. D'une part, toutes les régions du monde manifestent de plus en plus leur intérêt pour la cause des femmes.²⁹ D'autre part, les femmes de tous les pays se heurtent encore à de nombreux problèmes dans leur vie quotidienne, notamment en ce qui a trait à leur intégration à la vie économique et sociale de leur pays respectif. L'Assemblée générale prévoit alors consacrer cette année à une action plus intensive: définir une société à l'intérieur de laquelle les femmes s'impliquent véritablement dans la vie politique, économique et sociale, ainsi que l'élaboration de stratégies pour favoriser l'édification d'une telle société, constituent les priorités.³⁰ Évidemment, cette reconnaissance du fait que les femmes ne sont pas uniquement des mères,

bénéficiaires passives du développement en général et des programmes d'action sociale et de planification familiale en particulier, mais des agents économiques responsables de certains aspects essentiels de la production et du développement économique,³¹

constitue une grande nouveauté.

²⁹ Nations Unies, Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Copenhague, 14-30 juillet 1980), New York, Nations Unies, 1980, p. 133.

³⁰ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme (Mexico, 19 juin-2 juillet 1975), op. cit., p. 12.

³¹ NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 1, 1992, op. cit., p. 4.

Le thème de l'Année internationale de la femme est "Égalité, développement et paix". La signification de ces trois éléments interdépendants³² peut différer selon les femmes, cela en raison de facteurs comme la religion et l'ethnie:

*Equality may include interpretation of religious and cultural traditions; partnership in the household, legal literacy, equal pay for work of equal value, equal human rights, economic and political decision-making, and evaluation of unpaid work. Development may imply fight against poverty, promotion of education and literacy, health and primary health care, including child spacing and AIDS. Peace may mean violence inside and outside the family, sexual abuse and incest; refugee and displaced women and women's roles in the international decision-making and the settlement of conflicts.*³³

C'est dans ce contexte d'une percée de la cause féministe que se tient la première Conférence des Nations Unies sur les femmes.

II.c) La Conférence de Mexico

En 1974, le Conseil économique et social, toujours sur la recommandation de la Commission de la condition de la femme, adopte des résolutions concernant le programme d'activités à envisager pour l'Année internationale de la

³² NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme (Mexico, 19 juin-2 juillet 1975), op. cit., p. 153.

³³ OSLO CENTER, Newsletter, numéro 1, septembre 1993. Nous soulignons.

femme.³⁴ Ce programme demande notamment l'organisation d'une Conférence mondiale pour servir de "pivot aux activités à entreprendre sur le plan international pour célébrer l'Année"³⁵. Selon ces résolutions, la Conférence mondiale doit poursuivre deux grands objectifs: d'une part, examiner dans quelle mesure les organismes des Nations Unies ont suivi les recommandations sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; d'autre part, la Conférence est chargée d'élaborer un programme international d'action comportant des mesures assurant la pleine intégration des femmes dans la vie politique, économique et sociale.³⁶

Conséquemment, le Conseil économique et social prie le Secrétaire général de convoquer une telle Conférence, en consultation avec les États membres, les institutions spécialisées et diverses organisations non gouvernementales.³⁷ C'est l'Assemblée générale qui se charge de mettre sur pied un comité consultatif pour guider le Secrétaire général dans la préparation du plan d'action international devant être mis au

³⁴ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme (Mexico, 19 juin-2 juillet 1975), op. cit., p. 2.

³⁵ Ibid., p. 137.

³⁶ Ibid., p. 137-138.

³⁷ Plus précisément celles qui sont dotées d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Ibid., p. 137.

point lors de la Conférence.³⁸ Des réunions et des consultations régionales et interrégionales, comme la consultation régionale pour l'Afrique au sujet de l'intégration des femmes dans le processus de développement, constituent les autres préparatifs de la Conférence.³⁹

En réponse à l'invitation du gouvernement du Mexique, la *Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme* se tient à Mexico du 19 juin au 2 juillet 1975.⁴⁰ Les participants sont nombreux; 133 États, le Secrétaire général des Nations Unies ainsi que des représentants des services du Secrétariat, plusieurs organismes des Nations Unies, des institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique. De plus, divers gouvernements (Antilles Néerlandaises, Papua-Nouvelle-Guinée, Surinam), certains mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA et/ou par la Ligue des États arabes, la Commission des droits de l'homme, des organisations intergouvernementales et 114 organisations non gouvernementales, participent à la Conférence en tant qu'observateurs.⁴¹ La Conférence de Mexico se révèle être la première Conférence mondiale où les femmes forment une

³⁸ Ibid., p. 139.

³⁹ Ibid., p. 138.

⁴⁰ Ibidem.

⁴¹ Ibid., p. 141 à 144.

majorité dans les délégations gouvernementales qui sont d'ailleurs presque toutes sous leur direction.⁴²

Outre plusieurs plans d'action régionaux et de nombreuses résolutions et recommandations, la Conférence adopte la Déclaration de Mexico de 1975 sur l'égalité des femmes et sur leur contribution au développement et à la paix. Également, elle entérine un Plan d'action mondial en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'Année internationale de la femme.⁴³ Ce Plan veut affermir l'application des instruments et des programmes ayant été adoptés pour améliorer la condition féminine, élargir ceux-ci et les adapter aux conditions actuelles. Il incite à une action aux niveaux national, régional et international pour solutionner les problèmes du sous-développement et du contexte socio-économique amenuisant la situation de la femme.⁴⁴ Le Plan s'adresse essentiellement aux gouvernements et aux institutions publiques et privées, aux organisations de femmes et de jeunes, aux employeurs, aux syndicats, aux grands organes d'information, aux organisations

⁴² NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Copenhague, 14-30 juillet 1980), op. cit., p. 151.

⁴³ Ibid., p. 133.

⁴⁴ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme (Mexico, 19 juin-2 juillet 1975), op. cit., p. 12.

non gouvernementales, aux partis politiques,⁴⁵ à l'ensemble du système des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales, régionales et internationales, de même qu'à la communauté internationale.⁴⁶

Au niveau national, le Plan établit des secteurs prioritaires dans lesquels une action doit être imminente. Il s'agit de la coopération internationale et du renforcement de la paix internationale, de la participation politique, de l'enseignement et de la formation, des emplois et des rôles économiques connexes, de la santé et de la nutrition, de la famille dans la société moderne, de la population, des logements et des installations connexes, ainsi que d'autres questions, comme les services sociaux.⁴⁷

Au niveau régional, le Plan invite les diverses commissions régionales à le faire connaître et à donner aux gouvernements et aux organismes non gouvernementaux l'appui technique nécessaire à l'élaboration des stratégies qui leur permettront d'atteindre ses objectifs.⁴⁸

⁴⁵ Ibid., p. 16.

⁴⁶ Ibid., p. 8.

⁴⁷ Ibid., p. 21 à 37.

⁴⁸ Ibid., p. 48.

Au niveau mondial, l'action doit se faire dans trois principaux secteurs: les activités opérationnelles de coopération technique, la formulation et l'application de normes internationales (par exemple, l'adoption d'une Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), et l'échange de renseignements et de données d'expérience.⁴⁹ De plus, le Plan suggère aux Nations Unies de proclamer 1975-1985 *Décennie des Nations Unies pour la femme et le développement*, cela afin de garantir une action soutenue aux niveaux national, régional et mondial.⁵⁰

Par ailleurs, le Plan accorde une importance notable aux activités de recherches nationales, régionales et internationales, ainsi qu'à la collecte et à l'analyse de données sur tous les aspects de la condition féminine. Il s'agit ainsi d'obtenir des informations pouvant contribuer à la formulation des politiques⁵¹, et à dresser le bilan des progrès accomplis.⁵² De même, le Plan cherche à promouvoir le rôle des médias dans la lutte consistant à réformer les attitudes de la société qui entravent la promotion de la

⁴⁹ Ibid., p. 45 à 47.

⁵⁰ Ibid., p. 44.

⁵¹ Ibid., p. 39.

⁵² Ibid., p. 51.

condition féminine.⁵³

L'Année internationale de la femme et sa Conférence mondiale, ont sans contredit constitué des événements majeurs en ce qu'ils ont permis de capter l'attention de la communauté mondiale sur les besoins des femmes et sur la force qu'elles représentent.⁵⁴ Après 30 ans de sensibilisation et de pressions au sein des Nations Unies, la question des femmes incarne désormais l'une des préoccupations mondiales importantes.⁵⁵

Suite à la Conférence de Mexico, plusieurs grandes réalisations font jour dans le prolongement des propositions et des recommandations du Plan mondial, démontrant ainsi "la portée globale des préoccupations des femmes"⁵⁶: en décembre 1975, l'Assemblée générale proclame 1975-1985 *Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix*.⁵⁷

⁵³ Ibid., p. 42.

⁵⁴ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Nairobi, 15-26 juillet 1985), op. cit., p. 111.

⁵⁵ NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 3, 1992, op. cit., p. 4.

⁵⁶ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Copenhague, 14-30 juillet 1980), op. cit., p. 149.

⁵⁷ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et

En 1976, on assiste à la création du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, organisme qui succède au Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la femme. Les ressources de ce nouveau Fonds servent surtout à soutenir les programmes et les projets des pays en développement.⁵⁸ Également, l'Institut de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) est institué en organisme autonome, placé sous le patronnage des Nations Unies.⁵⁹

En 1979, l'Assemblée générale adopte la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard du sexe féminin. La Convention réaffirme:

- * que la discrimination contre les femmes va à l'encontre des principes de l'égalité de droit et du respect de la dignité humaine;
- * que cette discrimination limite la participation des femmes, au même titre que les hommes, dans la vie politique, économique, sociale et culturelle;
- * qu'elle empêche le renforcement du bien-être de la société et de la famille et qu'elle restreint le potentiel des femmes à contribuer au bien-être de leur pays et de l'humanité en général.

paix (Nairobi, 15-26 juillet 1985), op. cit., p. 102.

⁵⁸ Le fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme change de nom en 1985. Désormais, il s'appelle le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

⁵⁹ NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 1, 1986, op. cit., p. 6-7.

Cette Convention, instrument juridique qui se veut coercitif sur le plan international, établit des normes pour assurer une égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines.⁶⁰

Également, entre 1975 et 1980, les organismes des Nations Unies réunissent les données les plus complètes disponibles à ce jour sur la condition des femmes à travers le monde.⁶¹

II.d) La Conférence de Copenhague

Afin de maintenir le momentum qu'elle a suscité, la Conférence de Mexico suggère, entre autres choses, de tenir une deuxième Conférence mondiale de la femme en 1980.⁶² Ainsi, en décembre 1975, l'Assemblée générale choisit de convoquer une telle Conférence afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des objectifs de l'Année internationale de la femme, et afin d'adapter, s'il y a lieu, les programmes aux

⁶⁰ NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 3, 1992, op. cit., p. 4.

⁶¹ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Copenhague, 14-30 juillet 1980), op. cit., p. 150.

⁶² NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme (Mexico, 19 juin-2 juillet 1975), op. cit., p. 135.

nouvelles connaissances.⁶³

Plusieurs préparatifs se font en vue de la Conférence mondiale de 1980: d'abord, en 1977, le Conseil économique et social prie le Secrétaire général de dresser un rapport énonçant les grandes lignes d'un programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme.⁶⁴ Également, l'Assemblée générale décide de créer un comité ayant pour fonction de préparer la Conférence.⁶⁵

Ensuite, l'Assemblée générale adopte, en 1979, plusieurs résolutions. On choisit par exemple, "Emploi, santé et enseignement" comme sous-thème de la Conférence.⁶⁶ L'Assemblée générale demande que la Conférence mette sur pied des plans d'action pour intégrer les femmes au processus de développement,

en particulier en leur offrant de meilleures possibilités d'activité économique et d'emploi sur un pied d'égalité avec les hommes, notamment en mettant à leur disposition des services de santé et des moyens d'enseignement adéquats.⁶⁷

⁶³ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Copenhague, 14-30 juillet 1980), op. cit., p. 134.

⁶⁴ Ibid., p. 4.

⁶⁵ Ibid., p. 134.

⁶⁶ Ibid., p. 4.

⁶⁷ Ibidem.

Enfin, diverses réunions régionales ou sectorielles, une *Conférence des pays non-alignés et autres pays en développement sur le rôle des femmes dans le développement*, une réunion sur l'emploi des femmes dans les pays de l'OCDE, ainsi que divers séminaires, ont lieu au cours des années précédents la Conférence.⁶⁸

En réponse à l'invitation du gouvernement du Danemark, la *Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix*, se tient à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980.⁶⁹ Les participants sont encore plus nombreux qu'à Mexico: 145 États, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et le Comité spécial contre l'apartheid, le Secrétaire général des Nations Unies ainsi que des fonctionnaires des services du Secrétariat, des secrétariats des commissions régionales, des organismes des Nations Unies, des représentants des institutions spécialisées et des organisations apparentées auxquels se joignent un grand nombre d'organisations non gouvernementales. De plus, l'organisation de libération de la Palestine et la South West Africa People's Organization, l'African National Congress, le Pan Africanist Congress of Azania et plusieurs organismes intergouvernementaux participent à la Conférence en tant

⁶⁸ *Ibid.*, p. 136-137.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 135.

qu'observateurs.⁷⁰

Outre plusieurs résolutions et décisions sur des sujets précis, comme la volonté de convoquer une autre Conférence mondiale en 1985 pour évaluer les progrès enregistrés lors de la Décennie⁷¹, la Conférence adopte un Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme.⁷² Ce programme reconnaît que la majorité des pays ont accompli de grands efforts pour réaliser les objectifs fixés par le Plan d'action mondial (lui-même entériné lors de la Conférence de Mexico), mais ajoute que d'autres réformes sont nécessaires afin de réaliser pleinement ces objectifs.⁷³

Ainsi, le Programme d'action veut

affiner et renforcer les mesures pratiques destinées à améliorer la condition de la femme et assurer qu'il soit tenu compte des préoccupations des femmes dans la formulation et la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.⁷⁴

Le Programme accorde une attention particulière aux femmes les

⁷⁰ Ibid., p. 138 à 141.

⁷¹ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Nairobi, 15-26 juillet 1985), op. cit., p. 102.

⁷² Ibid., p. 17.

⁷³ Ibid., p. 6.

⁷⁴ Ibidem.

plus défavorisées, en mettant l'accent sur le sous-thème "Emploi, santé et enseignement".⁷⁵ Il s'adresse essentiellement aux gouvernements et aux institutions publiques et privées, aux organisations de femmes et de jeunes, aux employeurs, aux syndicats, aux grands organes d'information, aux organisations non gouvernementales, aux partis politiques, à l'ensemble du système des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales, régionales et internationales, ainsi qu'à la communauté internationale en général.⁷⁶

Au niveau national, le Programme établit d'abord des stratégies visant à accélérer la pleine intégration des femmes au développement économique et social dans les secteurs suivants: développement national, système législatif, processus de prise des décisions politiques, coopération internationale, enseignement, communications, etc. Le programme se donne aussi pour but l'amélioration de la base de données sur la situation des femmes dans le monde et la promotion du rôle des organisations non gouvernementales.⁷⁷

Le Programme fixe ensuite des objectifs et identifie des domaines d'action prioritaires relevant du sous-thème de la

⁷⁵ Ibidem.

⁷⁶ Ibid., p. 1 à 284.

⁷⁷ Ibid., p. 19 à 31.

Conférence "Emploi, santé et enseignement".⁷⁸

Il détermine enfin sept domaines d'action prioritaires appelant une attention particulière. Il s'agit de l'alimentation, des femmes vivant en milieu rural, de la protection de l'enfance, des femmes migrantes, des femmes sans emploi, des femmes assurant seules la responsabilité de leur famille et des jeunes femmes.⁷⁹

Aux niveaux régional et international, le Programme établit des stratégies et des objectifs internationaux dans plusieurs domaines tels la coopération technique, la formation et les services consultatifs, l'élaboration de normes internationales et l'examen des normes en vigueur, la recherche, la collecte et l'analyse de données.⁸⁰

Comme la Conférence mondiale de Mexico, la Conférence de Copenhague a été un événement politique hautement médiatisé qui a non seulement permis d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la condition féminine, mais qui a également contribué à faire avancer la situation des femmes de toutes les régions du monde, en examinant en profondeur les

⁷⁸ Ibid., p. 32 à 43.

⁷⁹ Ibid., p. 44 à 50.

⁸⁰ Ibid., p. 51 à 69.

obstacles limitant la promotion de la femme et en élargissant le consensus international sur les mesures à prendre pour améliorer la condition féminine.⁸¹

II.e) Conclusion

Nous constatons donc assez clairement une implication réelle des Nations Unies dans la promotion de la femme à travers le monde. Deux importants aspects ressortent.

D'une part, c'est grâce à la Commission de la condition de la femme que la contribution des Nations Unies ne se limite pas uniquement à soutenir les efforts visant à améliorer la condition féminine; il faut voir que ces dernières initient également de nombreux programmes, conventions, plans d'action, politiques, etc, pour favoriser la situation des femmes.

D'autre part, les Nations Unies n'ont pas toujours traité le dossier des femmes de la même façon. En effet, cette organisation a suivi une évolution, passant de la lutte pour l'égalité légale à la volonté dynamique d'intégrer les femmes dans le développement social, économique, politique et culturel.

⁸¹ Ibid., p. 5.

Certes, les programmes institués par les Nations Unies n'ont pas toujours connu le succès escompté. Malgré des avancées indéniables, les résultats ont souvent été mitigés et l'expérience des mesures onusiennes a fréquemment mis à jour le besoin d'en faire plus. Mais il n'est pas ici de notre propos d'évaluer les résultats de Mexico et de Copenhague sur le terrain; il s'agit pour nous de montrer l'évolution de la question des femmes aux Nations Unies au niveau institutionnel et sur le plan des principes et des intentions. À ce chapitre, on ne peut nier une nette avancée.

Ceci étant posé, nous pouvons maintenant aborder la question centrale de notre travail, c'est-à-dire la Conférence de Nairobi.

III- Pour une révision multidirectionnelle de Nairobi:

Nairobi, troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, a constitué une pierre angulaire de la promotion de la condition féminine au niveau mondial. Pour nous, cette rencontre incarne à ce jour le point culminant des efforts des Nations Unies sur la question. Nous l'étudierons en trois temps.

Nous nous attacherons d'abord à poser les bases de notre analyse par un résumé du déroulement général de la Conférence.

Nous verrons ensuite que la majorité des Stratégies prospectives produites à Nairobi accorde un rôle à l'État, en dépit d'une conjoncture internationale marquée par le déclin de la centralité de l'État.

Nous procéderons enfin à une relecture de ces Stratégies; nous verrons qu'il est possible, même désirable, de les revoir en octroyant un rôle significatif à des instances non-étatiques. Nous suggérons en fait de relire Nairobi sous un angle plus multidirectionnel. Ne pourrait-on pas penser que les Stratégies de Nairobi ont été élaborées selon une vision peut-être trop unidirectionnelle de la politique internationale? La réalité de l'irruption massive d'acteurs non-étatiques ne commande-t-elle

¹ Nos remerciements au professeur François-Pierre Gingras pour son aide au cours de la rédaction de ce chapitre.

pas la relecture que nous proposons? Nous voulons illustrer ici, pour le domaine de la condition féminine, une certaine inadéquation entre, d'une part, les moyens d'action adoptés à Nairobi, et, d'autre part, la "nouvelle" réalité du système mondial.

III.a) La Conférence de Nairobi

Comme on l'a vu, Copenhague adopte un Programme d'action ainsi que plusieurs résolutions sur des sujets précis. Parmi les décisions prises, il y a la volonté de convoquer une autre Conférence mondiale en 1985 pour évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme.² Soulignons que cette recommandation visant la convocation d'une nouvelle Conférence avait préalablement été faite à l'occasion de deux réunions préparatoires régionales pour la Conférence de Copenhague, soit lors de la Commission économique pour l'Asie occidentale et lors de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.³

² NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Nairobi, 15-26 juillet 1985), New York, Nations Unies, 1986, p. 102.

³ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Copenhague, 14-30 juillet 1980), New York, Nations Unies, 1980, p. 7.

C'est le 11 décembre 1980 que l'Assemblée générale convoque officiellement une nouvelle Conférence des Nations Unies sur les femmes.⁴ Celle-ci doit, d'une part, dresser le bilan des résultats obtenus suite à la mise en pratique du Plan d'action et, d'autre part, du Programme d'action aux niveaux national, régional et international⁵, et cerner les nombreux problèmes limitant encore la promotion de la femme à travers le monde.⁶ On prévoit accorder une attention spéciale aux femmes particulièrement vulnérables et défavorisées⁷, comme celles vivant dans des territoires sous occupation étrangère, ou dans des régimes prônant la ségrégation raciale. Cette démarche est envisagée "sur la base de la documentation appropriée des conférences internationales sur la femme, tenues à Mexico et à Copenhague, au titre des thèmes égalité, développement et paix⁸".

Trois principaux préparatifs se font en vue de Nairobi. Premièrement, l'Assemblée générale demande à la Commission de la condition de la femme de concentrer ses efforts sur cette

⁴ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Nairobi, 15-26 juillet 1985), op. cit., p. 5.

⁵ Ibid., p. 122.

⁶ Ibid., p. 110-111.

⁷ Ibid., p. 17.

⁸ Ibid., p. 103.

Conférence.⁹ La Commission produit alors un rapport ainsi que certaines recommandations à l'attention du Conseil économique et social. Celui-ci y donne suite en désignant la Commission comme organe préparatoire de la Conférence. L'Assemblée générale entérine les décisions du Conseil et adopte dans la foulée diverses résolutions relatives à la future Conférence.¹⁰

Deuxième série de préparatifs, des réunions intergouvernementales sont tenues, organisées par les commissions régionales en coopération avec le secrétariat de la Conférence, les institutions spécialisées et d'autres organismes intéressés. Des documents et des statistiques illustrant l'évolution de la condition féminine y sont notamment produits.¹¹

Troisièmement, toujours en prologue à la Conférence, plusieurs organisations non gouvernementales coordonnent diverses rencontres et préparent des déclarations et des documents pour la Conférence.¹²

Le gouvernement du Kenya manifestant son désir d'accueillir celle-ci¹³, c'est à Nairobi qu'elle se tient, du 15

⁹ Ibid., p. 102.

¹⁰ Ibid., p. 102-103.

¹¹ Ibid., p. 105.

¹² Ibidem.

¹³ Ibid., p. 103.

au 26 juillet 1985¹⁴, sous l'appellation officielle de *Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix*. Plus encore que pour les Conférences antérieures, les participants viennent en grand nombre: 157 États (106 des délégations des États sont dirigées par des femmes)¹⁵, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, le Secrétaire général des Nations Unies ainsi que les membres du secrétariat de certains services des Nations Unies, des secrétariats des commissions régionales, des organismes et des programmes des Nations Unies, des représentants des institutions spécialisées et des organisations apparentées, ainsi qu'un grand nombre d'organisations non gouvernementales. De plus, l'Organisation de libération de la Palestine et la South West Africa People's Organization, des mouvements de libération nationale ainsi que des organisations intergouvernementales assistent à la Conférence en tant qu'observateurs.¹⁶

La plus grande réalisation de la Conférence consiste sans

¹⁴ Ibid., p. 107.

¹⁵ NATIONS UNIES, Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, New York, Nations Unies, 1986, p. 1.

¹⁶ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Nairobi, 15-26 juillet 1985), op. cit., p. 109-110.

doute en l'adoption des Stratégies prospectives d'action. Celles-ci établissent des mesures concrètes pour surmonter le plus rapidement possible les obstacles limitant la réalisation des trois objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme, soit l'égalité, le développement et la paix.¹⁷ Plus que jamais, l'accent est mis sur l'interdépendance de ces objectifs¹⁸, ainsi que sur leur attachement aux trois sous-thèmes, emploi, santé et enseignement.¹⁹

Plus précisément, les Stratégies prospectives d'action visent à reconnaître les problèmes nouveaux, qui commencent à faire jour.²⁰

Elles veulent servir de directives pour un processus d'adaptation continu à des situations nationales diverses en évolution constante, selon un rythme et des modalités fonctions de l'ensemble des priorités nationales parmi lesquelles l'intégration des femmes au développement doit occuper un rang élevé.²¹

Si les Stratégies portent sur de nouveaux domaines, elles touchent également des secteurs analogues à ceux discutés dans le Plan d'action de Mexico et dans le Programme d'action de Copenhague, ce qui démontre que de nombreux obstacles persistent,

¹⁷ Ibid., p. 6.

¹⁸ Ibid., p. 16.

¹⁹ NATIONS UNIES, Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, op. cit., p. 9.

²⁰ Ibid., p. 17.

²¹ Ibidem.

et que beaucoup reste à faire.²²

Remarquons que la Décennie des Nations Unies facilite ici les efforts de par la collecte exhaustive d'informations qu'elle a produite sur le rôle et la condition véritables des femmes dans la société. La Décennie a permis de mieux saisir les processus qui sont la cause des problèmes qu'expérimentent collectivement des femmes appartenant pourtant à des univers culturels différents; elle a aussi contribué à identifier les questions politiques et économiques mondiales qui influencent directement la vie des femmes.²³

En somme, les Stratégies prospectives d'action veulent servir

d'orientations pratiques et efficaces pour une action globale à long terme dans le contexte des buts et des objectifs plus vastes d'un nouvel ordre économique international.²⁴

C'est par sa résolution 40/108 du 13 décembre 1985 que l'Assemblée générale adopte officiellement les Stratégies.²⁵ Celles-ci n'ont toutefois pas force de loi:

²² NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Nairobi, 15-26 juillet 1985), op. cit., p. 120.

²³ Ibid., p. 119.

²⁴ Ibid., p. 16.

²⁵ NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 2, 1990, p. 2.

a document like the Forward-Looking Strategies (...) operates on moral suasion and, to a certain extent, international pressure, because of the requirement of governments to report back to the UN on their progress.²⁶

En dernière analyse, il appartient donc aux pays d'établir leurs priorités selon leurs propres politiques de développement et selon les ressources qu'ils ont à leur disposition:

La nature exacte des méthodes et des procédures d'application des mesures dépend donc des caractéristiques du processus politique et des moyens administratifs de chaque pays.²⁷

Ces considérations d'ordre général étant faites, nous pouvons maintenant nous pencher plus avant sur les Stratégies de Nairobi, pour y mettre en lumière le rôle de l'État.

III.b) Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi: une analyse de contenu

Officiellement, les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme s'adressent aux gouvernements, aux organisations internationales et régionales, aux organisations non gouvernementales ainsi qu'à tous les hommes et à toutes les femmes.²⁸ Cependant, en marge de cette position

²⁶ Sheila J. Regehr, The Nairobi Forward-Looking Strategies for the Advancement of Women: Theoretical Considerations and Practical Questions, thèse de maîtrise en travail social, Ottawa, Université Carleton, 1989, p. 107.

²⁷ Ibidem.

²⁸ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Nairobi, 15-

officielle, nous désirons apporter une nuance en ce qui concerne l'importance donnée à chacun de ces acteurs. C'est que la majorité des Stratégies accordent un rôle à l'État, et que cette situation tient inégalement compte des capacités et du potentiel des acteurs non-étatiques.

Afin de vérifier ce constat, une étude plus approfondie des Stratégies prospectives d'action de Nairobi s'impose. Nous proposons l'utilisation d'une technique de recherche couramment accréditée en sciences sociales, soit l'analyse de contenu, qui "vise la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications"²⁹. Le choix de cette technique repose sur l'idée qu'il y

a intérêt à analyser en détail les communications des individus, des groupes et des institutions afin de pouvoir découvrir des choses qui ne se retrouveraient pas ailleurs.³⁰

Le rapport officiel des Nations Unies sur la Conférence de Nairobi étant l'unique compte rendu complet et détaillé de la Conférence, il constitue donc la source de données de notre travail. En d'autres termes, c'est le contenu de ce document qu'il s'agit ici d'analyser.

26 juillet 1985), op. cit., p. 17.

²⁹ Michael KELLY, "L'analyse de contenu", dans Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données, sous la dir. de Benoît GAUTHIER, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990, p. 297.

³⁰ Ibid., p. 295.

Mais avant de procéder à la stricte analyse du contenu du rapport, il importe avant tout d'en exposer la complexion. Cette démarche donne certes dans le détail, et elle pourra même sembler fastidieuse, mais il n'est pas possible d'en faire l'économie, attendu que le document en question constitue la matière première de notre travail.

À proprement parler, seul un chapitre du rapport officiel des Nations Unies sur la Conférence de Nairobi est pertinent à notre propos, car seul il traite des Stratégies prospectives. C'est sur ce chapitre, intitulé *Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme*, que nous nous pencherons donc. Il se divise en six parties, dont il faut tour à tour voir le contenu³¹.

Première partie: Introduction

La première consiste en l'introduction³², qui contient quatre sections.

La première de ces sections produit un bref historique des efforts des Nations Unies pour la promotion de la femme depuis 1975. La seconde énonce le fondement des Stratégies prospectives.

³¹ Pour un aperçu des grandes lignes de ce chapitre du rapport, voir Annexe I.

³² NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour le femme: égalité, développement et paix (Nairobi, 15-26 juillet 1985), op. cit., p. 5 à 17.

Cette section explique l'importance des trois objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme, soit l'égalité, le développement et la paix, ainsi que leur attachement aux trois sous-thèmes, emploi, santé et enseignement. La troisième section établit les tendances actuelles et les perspectives jusqu'en l'an 2000. L'accent est mis sur l'élaboration d'un portrait de la conjoncture économique actuelle et future. Enfin, la dernière section expose l'approche fondamentale à la formulation des Stratégies prospectives: elle révèle en quoi celles-ci consistent exactement, et à qui elles s'adressent.

Deuxième partie: Égalité

La seconde partie se consacre à l'un des trois objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme, soit l'égalité.³³ Cette partie se divise elle-même en trois sections: d'abord, 8 paragraphes énoncent les obstacles limitant la réalisation de cet objectif; ensuite, 9 paragraphes proposent des Stratégies de base pour remédier à ces obstacles; enfin, 33 paragraphes énumèrent des mesures d'application des Stratégies de base au niveau national dans les secteurs suivants: mesures constitutionnelles et juridiques, égalité en matière de participation à la vie sociale et égalité en matière de participation à la vie politique et au processus de prise de décisions.

³³ *Ibid.*, p. 18 à 28.

Troisième partie: Développement

La troisième partie se concentre sur un autre objectif de la Décennie, soit le *développement*.³⁴ Cette partie est à son tour subdivisée en trois sections: elle énonce d'abord, en 14 paragraphes, les obstacles freinant la réalisation de l'objectif développement; puis elle propose en 18 paragraphes des Stratégies de base pour enrayer ces obstacles; elle fait enfin mention, en 107 paragraphes, des mesures à prendre pour appliquer ces stratégies de base à l'échelon national. Un certain nombre de mesures sont d'ordre général alors que d'autres portent sur des domaines particuliers comme l'emploi, la santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la science et la technique, les communications, le logement, les établissements humanitaires, le développement communautaire et les transports, l'environnement et les services sociaux.

Quatrième partie: Paix

La quatrième partie est également consacrée à l'un des trois objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme, soit la *paix*.³⁵ Elle contient trois sections, respectivement sur les obstacles empêchant la réalisation de cet objectif (7 paragraphes), sur les Stratégies de base pour vaincre ces obstacles (24 paragraphes) et sur les mesures nécessaires à l'application de ces Stratégies au niveau national (14

³⁴ *Ibid.*, p. 29 à 61.

³⁵ *Ibid.*, p. 62 à 73.

paragraphe).

Cinquième partie: Cas particuliers

La cinquième partie s'intitule *cas particuliers*³⁶ et elle concerne les femmes particulièrement vulnérables et défavorisées, en conformité avec les thèmes préalablement élaborés pour Nairobi. Elle cherche à identifier les obstacles qui maintiennent ces femmes dans une telle situation et propose des Stratégies de base pour leur venir en aide. Ces Stratégies et ces mesures touchent les femmes des zones affectées par la sécheresse, les femmes pauvres des zones urbaines, les femmes âgées, les femmes autochtones, monoparentales, etc.

Sixième partie: Coopération internationale et régionale

Enfin, la sixième partie du chapitre du rapport faisant l'objet de notre analyse de contenu a pour sujet la *coopération internationale et régionale*³⁷, domaine dont les Nations Unies ont estimé qu'il avait été insuffisamment promu lors de la Décennie. Cette partie expose en 4 paragraphes les obstacles limitant la réalisation de cette coopération, elle propose en 8 paragraphes des Stratégies de base pour venir à bout de ceux-ci, et énonce en 56 paragraphes des mesures pour mettre en oeuvre ces Stratégies de base dans des secteurs tels la coopération technique, la formation, la recherche et l'analyse des politiques, etc.

³⁶ *Ibid.*, p. 74 à 84.

³⁷ *Ibid.*, p. 85 à 99.

La composition du chapitre *Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme* étant connue, nous sommes maintenant en mesure de déterminer l'unité de contenu de notre collecte de données, de même que l'échantillonnage retenu pour notre étude. Le paragraphe constitue l'unité de contenu, car chaque paragraphe exprime une idée, entendons une Stratégie. Le chapitre portant sur les Stratégies prospectives d'action de Nairobi compte un total de 372 paragraphes; néanmoins, aux fins de notre échantillonnage, nous n'utiliserons que les paragraphes fixant des Stratégies de base et des mesures à prendre pour appliquer ces Stratégies.

Nous jugeons en effet inutile d'analyser les 47 paragraphes de la partie *Introduction* car ils ne renvoient pas à proprement parler à des Stratégies d'action. De même, nous considérons non pertinents les 33 paragraphes qui, tout au long du chapitre, décrivent les problèmes faisant obstacle à la réalisation des objectifs de Nairobi. Ces paragraphes aussi ne portent pas directement sur les Stratégies d'action.

Ainsi, sur un total de 372 paragraphes, 297 seulement doivent faire l'objet de notre analyse, soit 80% d'entre-eux. Soulignons tout de même que nous gardons à l'esprit les paragraphes rejetés pour nous guider dans notre étude.

Il s'agit maintenant de répartir notre échantillonnage de

297 paragraphes, selon une classification construite dans le but de permettre la vérification de notre hypothèse sur la centralité de l'État. Nous tâcherons de "classer" nos Stratégies selon les instances chargées de les appliquer:

- * État seulement
- * État et instance(s) non-étatique(s)
- * Instance(s) non-étatique(s) seulement
- * Catégorie résiduelle pour les paragraphes impossibles à classer dans les catégories précédentes

État seulement

Cette catégorie regroupe des Stratégies dont l'application est confiée à l'État uniquement.³⁸ Ces dernières visent notamment l'élaboration, la modification et la mise en application de lois, l'adoption de mesures politiques et de mécanismes institutionnels, le remaniement des dispositions des codes civils, la ratification de conventions internationales, l'adoption de réformes dans les secteurs de l'agriculture et de l'emploi, ainsi que dans les systèmes de santé et d'éducation.

Spécifions que ces Stratégies incluent l'action des organisations internationales et régionales puisque celles-ci prennent des décisions pour faciliter le travail des États.

³⁸ Bien que l'application de ces Stratégies revienne à l'État, leur réalisation n'est évidemment pas garantie en raison de certains facteurs comme la coutume et la tradition. Cette remarque s'applique également pour les autres catégories de classification.

Les paragraphes 52 et 333 constituent de bons exemples pour illustrer en quoi consiste cette première catégorie:

Il convient que les gouvernements prennent les mesures appropriées pour que les hommes et les femmes jouissent de droits égaux, de chances et de responsabilités égales qui garantissent la mise en valeur de leurs aptitudes et de leurs capacités individuelles et pour que les femmes participent au développement à titre d'agents actifs et de bénéficiaires.³⁹

Aussi:

Les organismes des Nations Unies devraient fournir une assistance technique et des services consultatifs au niveau national en vue d'améliorer systématiquement les indicateurs et les données - de caractère statistique ou autre, établis par sexe et susceptibles d'aider à réorienter les politiques et les programmes, pour pouvoir associer de façon plus efficace les femmes au développement, en tant que participantes et bénéficiaires.⁴⁰

État et Instance(s) non-étatique(s)

Cette catégorie réunit des Stratégies qui, selon les Nations Unies, nécessitent la juxtaposition des actions de l'État et d'une ou de plusieurs instance(s) non-étatique(s). Par instances non-étatiques, nous entendons les organisations non-gouvernementales, les syndicats, les partis politiques, les institutions privées, les associations commerciales, les médias, les individus, les instituts nationaux de recherche privés, les entreprises privées, la communauté internationale (prise au sens de l'opinion publique et des groupes d'intérêts), etc.

³⁹ NATIONS UNIES, Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, op. cit., p. 20. Nous soulignons.

⁴⁰ Ibid., p. 91. Nous soulignons.

Spécifions que dans cette catégorie, une Stratégie peut soit accorder le(s) même(s) mandat(s) à la fois à l'État et à une ou plusieurs instance(s) non-étatique(s), soit confier un (des) mandat(s) différent(s) à l'État et à une ou plusieurs instance(s) non-étatique(s). Les paragraphes 87 et 229 nous paraissent représentatifs:

Les gouvernements et les autres employeurs devraient chercher en particulier à faire participer et accéder les femmes de façon plus large et plus équitable à la gestion de diverses formes de participation populaire car il s'agit là d'un facteur important pour le développement et pour le respect de tous les droits de l'homme.⁴¹

Et:

Les gouvernements devraient mettre sur pied des mécanismes d'aide aux consommatrices, en diffusant des informations et en promulguant des lois en vue de développer le consumérisme et de protéger les consommateurs contre l'utilisation de marchandises et de médicaments dangereux, d'aliments malsains et aussi contre les pratiques commerciales immorales ou qui tendent à les exploiter. Les organisations non gouvernementales devraient s'attacher à créer des organismes de défense du consommateur puissants et actifs.⁴²

Instance(s) non-étatique(s) seulement

La troisième catégorie, *Instance(s) non-étatique(s) seulement*, rassemble des Stratégies qui sollicitent une action provenant uniquement d'une ou de plusieurs instance(s) non-étatique(s). Le paragraphe 270 illustre bien en quoi cette catégorie consiste:

Les organisations non gouvernementales devraient offrir aux femmes la possibilité de développer leur aptitude à se prendre en charge et à commander, de façon qu'elles puissent

⁴¹ *Ibid.*, p. 27. Nous soulignons.

⁴² *Ibid.*, p. 61. Nous soulignons.

oeuvrer plus efficacement en faveur de la paix, du désarmement, des droits de l'homme et de la coopération internationale. Elles devraient mettre l'accent sur la participation des femmes appartenant à des syndicats et des organismes implantés dans les zones rurales auxquels on n'a pas encore prêté grande attention, et évaluer périodiquement les stratégies de participation des femmes et l'avènement de la paix, à tous les niveaux y compris les niveaux les plus élevés de prise de décision.⁴³

Catégorie résiduelle

Cette dernière catégorie allie des Stratégies qui réclament une action provenant d'acteurs impossibles à faire entrer dans notre typologie. Ceci s'explique par le fait que ces Stratégies sont trop générales. La catégorie résiduelle regroupe aussi des Stratégies qui énoncent tout simplement un principe ou un fait. Les paragraphes 53 et 284 en donnent un bel exemple:

Il convient d'encourager les changements de structures sociales et économiques qui rendent possible la pleine égalité entre des hommes et des femmes et qui donnent à celles-ci libre accès à tous les types de développement, en tant qu'agents actifs et bénéficiaires, sans discrimination d'aucune sorte, et à tous les types d'enseignement, de formation et d'emploi. On prêterà une attention particulière à l'exercice aussi étendu que possible de ce droit à l'égalité par les jeunes femmes⁴⁴.

Et:

L'urbanisation est l'une des grandes tendances socio-économiques de ces dernières décennies et devraient se poursuivre à un rythme accéléré. Bien que la situation varie considérablement d'une région à l'autre, on compte généralement que près de la moitié des femmes vivront en milieu urbain d'ici à l'an 2000, et que dans les pays en développement, il y aura dans les villes près de deux fois plus de femmes, parmi lesquelles le nombre de pauvres

⁴³ *Ibid.*, p. 72. Nous soulignons.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 20.

devrait s'accroître considérablement.⁴⁵

Les catégories de notre classification étant définies, nous pouvons y distribuer les 297 Stratégies retenues. Les résultats de cette distribution sont exposés dans le tableau I, qu'il nous faut maintenant analyser.

Tableau I -- Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme: mandataires et objectifs						
Mandataires	Objectifs des Stratégies					Total
	Égalité*	Développement	Paix	Cas particuliers	Coopération internationale et régionale	
État seulement	57%	60%	34%	29%	55%	52%
État et instance(s) non-étatique(s)	29%	34%	37%	39%	39%	35%
Instance(s) non-étatique(s) seulement	10%	2%	13%	0%	3%	9%
Catégorie résiduelle	5%	4%	16%	32%	3%	8%
Total	42	125	38	19	64	297=100%

* L'addition des pourcentages dans cette colonne n'égalé pas 100% en raison de l'arrondissement.

Tableau I: lecture verticale

Soulignons d'entrée que notre proposition, selon laquelle Nairobi accorde un rôle à l'État pour la majorité des Stratégies, est corroborée par les chiffres exposés ici.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 76.

En effet, la dernière colonne de notre tableau (à l'extrême droite) nous révèle qu'une majorité absolue des Stratégies (52%) tombe sous la responsabilité exclusive de l'État, et que cette majorité s'augmente du considérable pourcentage des Stratégies qui font appel au rôle partiel de l'État (35%). Dans les faits, ce sont donc 87% des Stratégies qui requièrent une action provenant de l'État.

Ceci laisse évidemment un champ bien étroit à l'intervention exclusive des instances non-étatiques (5%). Nous verrons plus bas, lors de notre relecture des Stratégies, qu'il y a lieu de s'interroger devant un si faible pourcentage.

Soulignons également qu'une proportion significative des Stratégies appartient à la catégorie résiduelle (8%). On s'étonnera que, sur l'ensemble des Stratégies retenues, près d'une sur dix soit pour ainsi dire inutile; peut-être est-il en effet à déplorer qu'un si grand nombre de Stratégies devant mener à l'amélioration de la condition féminine soient, pour certaines, si générales ou si vagues que l'on ne puisse en identifier clairement les instances responsables, et, pour d'autres, qu'elles se limitent à une simple énonciation de faits ou de principes.

Ajoutons que cela est d'autant plus surprenant quand on considère qu'à l'origine, notre échantillonnage avait pourtant

été sélectionné à l'exclusion des Stratégies qui ne renvoyaient pas à un plan d'intervention concrète.

Par ailleurs, nous observons quelques variations dans l'importance accordée à l'État pour chacun des objectifs de l'ensemble des Stratégies; l'implication de celui-ci diffère en effet pour chacun d'eux. D'abord, dans la promotion de l'égalité, l'action émanant de l'État uniquement domine largement (57%) comparativement à celle provenant à la fois de l'État et d'instances non-étatiques (29%), et à celle émanant de ces dernières seulement (10%).

Ensuite, pour ce qui touche le développement, l'implication unique de l'État domine ici aussi largement (60%) face à celle combinée de l'État et d'instances non-étatiques (34%). Soulignons que l'action venant d'instances non-étatiques seulement est minime (2%).

La tendance se modifie légèrement en ce qui concerne la promotion de la paix; en effet, l'action provenant à la fois de l'État et d'instances non-étatiques prévaut légèrement (37%) sur celle qui émane de l'État seulement (34%). Pour sa part, l'action venant d'instances non-étatiques seulement est reléguée à l'arrière plan (13%), comme, d'ailleurs, pour les autres objectifs. Remarquons aussi qu'une grande proportion des Stratégies (16%) fait partie ici de la catégorie résiduelle.

Dans la promotion des cas particuliers également, l'action provenant à la fois de l'État et d'instances non-étatiques est un peu plus importante (39%) que celle de l'État uniquement (29%). Soulignons qu'ici aussi, une large proportion des Stratégies appartient à la catégorie résiduelle (32%). Fait intéressant, aucune Stratégie accorde un rôle aux seules instances non-étatiques.

Enfin, pour la promotion de la *coopération internationale et régionale*, comme pour l'égalité et le développement, plus de la moitié (55%) des Stratégies appelle la responsabilité exclusive de l'État. Suivent ensuite l'action émanant à la fois de l'État et d'instances non-étatiques (39%), et, loin derrière, l'action provenant uniquement d'instances non-étatiques (3%).

Tableau I: lecture horizontale

Plusieurs remarques doivent être apportées à l'examen horizontal de notre tableau.

Il appert d'abord que les Stratégies accordent un rapport plus important à l'action exclusive de l'État pour la promotion de l'égalité (57%), du développement (60%) et de la coopération internationale et régionale (55%), que pour la promotion de la paix (34%) et pour les cas particuliers (29%).

Ensuite, l'action concertée de l'État et des instances non-

étatiques est relativement comparable pour la promotion de l'égalité (29%), du développement (34%), de la paix (37%), des cas particuliers (39%) et de la coopération internationale et régionale (39%).

Notons aussi que les Stratégies accordent un rôle plus important à l'action exclusive des instances non-étatiques pour la promotion de l'égalité (10%) et de la paix (13%) que pour la promotion du développement (2%) et de la coopération internationale et régionale (3%). En ce qui concerne la promotion des cas particuliers, aucune action exclusive d'instances non-étatiques n'est prévue.

Enfin, une proportion considérable des Stratégies appartient à la catégorie résiduelle: 32% pour la promotion des cas particuliers; 16% pour la paix; 5% pour la promotion de l'égalité; 4% pour le secteur du développement; 3% pour la coopération internationale et régionale. Notons ici la quantité notable des Stratégies qui entrent dans la catégorie résiduelle pour les domaines de la paix et des cas particuliers.

Conclusion

Ce qu'il faut retenir du tableau I pour la suite de notre étude, c'est que peu importe la lecture, verticale ou horizontale, celui-ci confirme empiriquement notre proposition selon laquelle une majorité des Stratégies d'action de Nairobi

accorde un rôle à l'État. Et en dernière analyse, ce qu'il s'agit de garder à l'esprit, c'est que non seulement l'État est présent pour 87% d'entre elles, mais qu'en plus, il en accapare 52% à lui seul.

III.c) Une relecture des Stratégies qui accordent un rôle à l'État

Ainsi, dans un monde où les acteurs non-étatiques s'affirment de plus en plus; dans un contexte où l'influence de l'État va en décroissant, 87% des Stratégies que nous avons inventoriées risquent l'anachronisme.

C'est dans l'espoir de contribuer à remédier à ce problème que nous proposons maintenant une relecture de ces Stratégies. Mentionnons que, par relecture, nous entendons revoir celles qui sollicitent l'État en examinant si elles ne pourraient pas faire une plus grande place à des instances non-étatiques.

Mais avant d'entamer cette démarche, il nous faut éclaircir deux choses. Nous devons d'abord apporter d'importantes précisions sur l'ensemble des Stratégies (87%) qui demande une action de l'État; car en effet, cet ensemble peut à son tour être subdivisé selon un critère précis, strictement quantitatif. Nous expliquerons cela. Nous verrons ensuite que ces Stratégies peuvent faire l'objet d'une autre classification, fondée celle-là sur les domaines auxquels leur intervention est destinée. Ces

deux regroupements serviront à organiser notre relecture, à la rendre plus éclairante, dirons-nous plus systématique.

Un critère quantitatif: "plus" ou "moins" d'État

Comme le montre le tableau I, et comme nous l'avons déjà dit, les Stratégies qui font appel à l'État (87%) se divisent en deux groupes distincts: d'une part, 52% accordent toute la place à l'État; d'autre part, 35% le juxtaposent à des instances non-étatiques. Précisons encore.

La seconde portion de nos Stratégies (35%), est elle-même sujette à une division. Car si ces dernières accordent toutes un rôle partiel à l'État, ce rôle varie cependant en intensité d'une Stratégie à l'autre. En effet, certaines réservent à l'État un rôle central; d'autres lui attribuent une place équivalente à celle qui échoit aux acteurs non-étatiques; un dernier groupe ne prévoit pour l'État qu'un rôle secondaire.

Illustrons ces catégories aux moyens d'exemples.

Le paragraphe 303 est représentatif des Stratégies qui accordent un rôle central à l'État:

Il faudrait que les gouvernements veillent à ce que les droits de l'homme et les libertés fondamentales tels qu'ils sont consacrés par les instruments internationaux pertinents soient pleinement garantis aux femmes appartenant à un groupe minoritaire ou à une population autochtone. Dans les

pays où existent de tels groupes et populations, les gouvernements devraient veiller au respect des droits économiques, sociaux et culturels des femmes qui en font partie et les aider à s'acquitter de leurs responsabilités familiales et parentales. Des mesures spécifiques devraient être prises pour s'attaquer aux problèmes des carences alimentaires, du niveau élevé de mortalité infantile et maternelle et autres problèmes de santé, du manque d'éducation, de logement et de soins de puériculture. Une formation professionnelle technique et autre devrait être assurée pour permettre à ces femmes de trouver un emploi ou de participer à des activités et projets rémunérateurs et de bénéficier d'un salaire suffisant, d'une garantie contre les accidents de travail et les maladies professionnelles et de leurs autres droits en tant que travailleuses. Dans la mesure du possible, les gouvernements devraient veiller à ce que ces femmes aient accès à tous ces services dans leur propre langue.¹

Le paragraphe 81 donne un archétype des Stratégies qui accordent un rôle égal à l'État et à une ou plusieurs instance(s) non-étatique(s):

Il faudrait encourager les travaux de recherche pour dépister les pratiques discriminatoires dans les domaines de l'enseignement et de la formation et pour veiller à assurer la qualité dans ces deux domaines. L'incidence, sur la mise en valeur des ressources humaines, de la discrimination fondée sur le sexe devrait constituer un domaine de recherche prioritaire.²

Le paragraphe 90 reflète bien en quoi consiste les Stratégies qui attribuent un rôle secondaire à l'État:

Il faudrait recourir à divers moyens, notamment à l'éducation scolaire et autre, à l'éducation politique, aux organisations non gouvernementales, aux syndicats, aux médias et aux associations commerciales, pour mieux faire connaître les droits politiques des femmes. Les femmes devraient être encouragées et incitées à exercer leur droit

¹ Ibid., p. 83. Nous soulignons.

² Ibid., p. 26.

de vote, à se faire élire et participer à tous les niveaux de la vie politique sur un pied d'égalité avec les hommes et devraient se prêter mutuellement assistance à cet effet.³

Établissons enfin que, sur l'ensemble des Stratégies qui font appel à une intervention étatique (87%), nous jugeons utile de ne relire que celles accordant à l'État un rôle exclusif, central et égal. On comprendra que nous estimons inutile de revoir les Stratégies qui donnent une place secondaire à l'État, attendu qu'elles accordent déjà un rôle prédominant à des instances non-étatiques.

Nous avons calculé que six paragraphes entrent dans cette dernière catégorie. Ainsi, sur un total de 258 paragraphes, nous devons en considérer 252 aux fins de notre relecture, ce qui correspond par conséquent à 85% de notre échantillonnage d'origine.

Ce sont ces paragraphes que nous jugeons pertinents de relire, et qui, pour ce faire, doivent être distribués selon les secteurs qu'ils concernent.

Une division par domaine d'intervention

Ces domaines sont au nombre de cinq: *recherche, emploi, éducation, services et niveau international.*

³ *Ibid.*, p. 28. Nous soulignons.

Étant donné qu'un paragraphe peut se retrouver dans plus d'un domaine d'intervention, notons qu'après classification, le nombre total d'items à considérer passe de 252 à 473.

Mentionnons aussi la présence d'une catégorie résiduelle au sein de notre classification par domaine, catégorie qui regroupe les Stratégies ne pouvant être distribuées entre nos cinq domaines. Deux raisons expliquent ce phénomène: soit que les Stratégies en question portent sur un autre domaine que ceux retenus, soit qu'on ne puisse en déterminer le domaine à cause de leur trop grande généralité. Voici deux exemples, illustrant respectivement ces deux raisons. Paragraphe 158:

Étant donné que les grossesses d'adolescentes, que ces dernières soient mariées ou non, ont pour résultat d'augmenter les taux de morbidité et de mortalité maternelles et infantiles, les gouvernements sont instamment invités à mettre au point des politiques propres à retarder l'âge de la première grossesse. Ils devraient s'efforcer de repousser l'âge nubile dans les pays où on se marie encore à un très jeune âge (...).⁴

Paragraphe 78:

En l'an 2000, tous les gouvernements devraient avoir adopté des politiques nationales globales cohérentes concernant les femmes en vue d'abolir tous les obstacles qui empêchent celles-ci de participer pleinement et sur un pied d'égalité à la vie de la société.⁵

Spécifions que ces paragraphes situés au nombre de 15 dans la catégorie résiduelle ne seront pas considérés lors de notre travail de relecture en raison de leur faible fréquence et de

⁴ *Ibid.*, p. 44. Nous soulignons.

⁵ *Ibid.*, p. 25.

leur disparité.

Ceci étant dit, penchons-nous sur notre classement des Stratégies.

La recherche. Ce domaine regroupe 74 paragraphes. Les Stratégies de la recherche sont celles qui encouragent des études sur des sujets précis ou sur des thèmes généraux, et qui expliquent comment mener ces études.

Le paragraphe 350 constitue un bon exemple de Stratégie encourageant des études sur des sujets précis ou sur des thèmes généraux. En voici un extrait:

Les organismes des Nations Unies, et en particulier le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, devraient, dans le cadre de leur programme de travail ordinaire, entreprendre des recherches approfondies sur les aspects positifs et négatifs des changements législatifs, la persistance d'une discrimination de fait et les conflits entre le droit coutumier et le droit écrit.⁶

Le paragraphe 312 illustre quant à lui une Stratégie expliquant comment mener ces études:

La recherche et l'analyse des politiques devraient porter davantage sur le rôle économique des femmes dans la société, y compris leur accès aux ressources économiques telles que la terre et les capitaux. La recherche et l'analyse des politiques concernant les femmes devraient être plus pragmatiques, sans pour autant négliger les éléments d'analyse clefs. Il faut aussi s'employer davantage à

⁶ *Ibid.*, p. 94. Nous soulignons.

élaborer des données par sexe.⁷

Le tableau II présente notre classification des Stratégies selon le domaine de la recherche.

Tableau II— Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme: place de l'État comme mandataire et domaine d'intervention de la recherche.			
Place de l'État comme mandataire	Objectifs de la recherche		Total*
	Encourager des études sur des sujets précis ou sur des thèmes généraux	Comment mener ces études	
Unique	28%	18%	46%
Centrale	4%	5%	9%
Égale	28%	16%	44%
Total*	60%	39%	74=100%

* L'addition des pourcentages marginaux n'égale pas 100% en raison de l'arrondissement.

Voyons d'abord ce tableau verticalement.

Sa dernière colonne nous révèle que la quasi-totalité des Stratégies vise l'intervention exclusive de l'État (46%), et l'action égale de l'État et d'instances non-étatiques (44%). Évidemment, il reste ici peu de place pour l'État en tant qu'acteur central (9%).

Par ailleurs, nous constatons certaines variations dans

⁷ Ibid., p. 86. Nous soulignons.

l'importance accordée à l'État pour chacun des deux objectifs du domaine de la *recherche*⁸. D'une part, en ce qui a trait aux *études sur des sujets précis ou sur des thèmes généraux*, l'action unique (28%) et l'action égale (28%) de l'État s'équivalent entre elles, et dominent toutes deux largement celle qui provient de l'État comme acteur central (4%).

D'autre part, pour l'objectif *comment mener ces études*, l'action émanant de l'État seulement (18%) et celle provenant également de l'État et des instances non-étatiques (16%) prévaut largement, ici aussi, sur l'action de l'État comme acteur central (5%).

La lecture horizontale du tableau II se fait comme suit. Relevons premièrement la dernière ligne qui nous démontre que les Stratégies accordent un poids beaucoup plus considérable à l'objectif des études sur des sujets précis ou sur des thèmes généraux (60%) qu'à l'objectif comment mener ces études (39%).

Voyons deuxièmement que les Stratégies accordent une plus grande importance à l'action exclusive de l'État pour l'objectif des études sur des sujets précis ou sur des thèmes généraux (28%), que pour celui qui consiste à expliquer comment mener ces études (18%).

⁸ On comprendra qu'il s'agisse ici d'analyser les deuxième et troisième colonnes de notre tableau.

Troisièmement, les Stratégies attribuent généralement un rôle marginal à l'action de l'État comme acteur central, cela pour les deux grands objectifs de la recherche, c'est-à-dire 4% et 5% respectivement.

Enfin, quatrièmement, les Stratégies attribuent une plus grande place à l'action ex-aequo de l'État en ce qui concerne l'objectif études sur des sujets précis ou sur des thèmes généraux (28%) par rapport à l'objectif comment mener ces études (16%).

Nous désirons ici, pour conclure notre lecture du tableau II, souligner l'importance primordiale de l'État comme mandataire unique (28%) et égal (28%) dans le cadre de l'objectif études sur des sujets précis ou sur des thèmes généraux de la catégorie recherche. Assurément les plus significatifs (du moins quantitativement), ces pourcentages - où plutôt les Stratégies auxquelles ils renvoient - feront l'objet de notre relecture.

L'emploi. Ce domaine rassemble 112 paragraphes. Les Stratégies de l'emploi sont celles qui visent à améliorer, pour les hommes et les femmes, ou pour les femmes seulement, les conditions suivantes: possibilités d'emploi, salaire, réinsertion professionnelle, protection de la maternité et mesures réservées aux parents, ainsi que d'autres conditions de travail et des mesures d'ordre général.

Le paragraphe 138 est un bon exemple d'une Stratégie concernant les possibilités d'emploi:

*Les secteurs public et privé devraient faire des efforts concertés pour diversifier les possibilités d'emploi offertes aux femmes et en créer de nouvelles, dans les domaines traditionnels, non traditionnels et à haute productivité à la fois en milieu rural et urbain, en concevant et mettant en oeuvre un système d'incitations à l'intention des employeurs et des employés et en diffusant largement des informations. Il faudrait éviter les stéréotypes sexuels dans tous les domaines et améliorer les perspectives professionnelles des femmes.*⁹

Le paragraphe 137 est représentatif de l'objectif portant sur le salaire. En voici un extrait:

*Il est vivement recommandé à toutes les parties concernées d'éliminer, entre autres choses, par le biais de mesures législatives, toutes les formes de discrimination dans l'emploi, en particulier les écarts de salaire entre les hommes et les femmes qui effectuent un travail de même valeur. Des programmes supplémentaires devraient contribuer à faire disparaître les disparités qui subsistent encore entre les salaires respectifs des hommes et des femmes.*¹⁰

Le paragraphe 136 explique bien en quoi consiste l'objectif s'appliquant à la réinsertion professionnelle. En voici un extrait:

*Il faudrait mettre à la disposition des femmes qui ont cessé de travailler pendant un certain temps, des programmes de réinsertion comprenant cours de formation et indemnités.*¹¹

⁹ NATIONS UNIES, Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, op. cit., p. 39. Nous soulignons.

¹⁰ Ibidem. Nous soulignons.

¹¹ Ibidem. Nous soulignons.

Le paragraphe 140 exemplifie l'objectif de la protection de la maternité et des mesures réservées aux parents:

Dans le cadre de la planification nationale, il faudrait envisager d'urgence d'établir des régimes de sécurité sociale, des services de santé et de protection de la maternité, et de renforcer ceux qui existent, conformément aux principes définis dans la Convention et la recommandation de l'OIT concernant la protection de la maternité et autres conventions et recommandations de l'OIT relatives, en tant que conditions indispensables pour hâter la participation effective des femmes à la production. (...) Les hommes et les femmes devraient avoir la possibilité de prendre un congé parental après la naissance d'un enfant, et de préférence en partageant ce congé. Des dispositions devraient être prises pour favoriser aux parents qui travaillent l'accès aux centres de soins pour enfants.¹²

Enfin, les paragraphes 89 et 70 reflètent bien en quoi consiste l'objectif des autres conditions de travail ou des mesures d'ordre général:

Vu l'augmentation du nombre de couples dont les deux partenaires sont fonctionnaires, en particulier membres du service diplomatique, les gouvernements sont instamment invités à prendre en considération les besoins particuliers de ces couples, notamment de tenir compte de leur souhait d'être en poste au même endroit afin de concilier les tâches familiales et professionnelles.¹³

Et:

Il faudrait prendre des mesures pour que la législation régissant les conditions de travail des femmes soit appliquée.¹⁴

Le tableau III classe les Stratégies qui touchent le domaine

¹² *Ibid.*, p. 39-40. Nous soulignons.

¹³ *Ibid.*, p. 28. Nous soulignons.

¹⁴ *Ibid.*, p. 24. Nous soulignons.

de l'emploi.

Tableau III -- Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme: place de l'État comme mandataire et domaine d'intervention de l'emploi						
Place de l'État comme mandataire	Objectifs de l'emploi					Total
	Possibilités d'emploi	Salaire	Réinsertion professionnelle	Protection de la maternité et mesures réservées aux parents	Autres conditions de travail et mesures d'ordre général	
Unique	40%	4%	1%	3%	15%	63%
Centrale	5%	3%	2%	3%	2%	15%
Égale	14%	1%	0%	1%	6%	22%
Total	59%	8%	3%	7%	23%	112=100%

Voyons ce tableau verticalement. La dernière colonne indique qu'une majorité des Stratégies font appel à l'État uniquement, soit dans une proportion de 63%. Ceci laisse évidemment un champ bien étroit à l'action équivalente de l'État et des instances non-étatiques (22%) et à celle émanant de l'État comme acteur central (15%).

Observons aussi quelques variations dans l'importance de l'État pour chacun des objectifs du domaine d'intervention de l'emploi.

D'abord, dans l'objectif *possibilités d'emploi*, l'action unique de l'État domine massivement (40%) l'intervention concomitante de l'État et des instances non-étatiques (14%), de

même que celle de l'État comme acteur central (5%).

En ce qui a trait, ensuite, aux objectifs *salaire, réinsertion professionnelle et protection de la maternité et mesures réservées aux parents*, l'action provenant de l'État en général est très faible, même négligeable, tous les pourcentages se situant ici sous la barre des 5%.

Enfin, pour l'objectif *autres conditions de travail et mesures d'ordre général*, l'appel au seul État est nettement plus important (15%) que l'égal recours à l'État et à des instances non-étatiques (6%). Soulignons le rôle minime de l'État comme acteur central (2%).

Horizontalement, la marge inférieure du tableau III nous informe que la majorité écrasante des Stratégies est destinée à l'objectif *possibilités d'emploi* (59%). Les autres objectifs, *conditions de travail et mesures d'ordre général, salaire, protection de la maternité et mesures réservées aux parents et réinsertion professionnelle*, suivent loin derrière avec respectivement 23%, 8%, 7% et 3%.

Notons ensuite que le pourcentage des Stratégies qui accordent un rôle *exclusif* à l'État se trouve beaucoup plus élevé pour l'objectif *possibilités d'emploi* (40%) que pour les autres objectifs: *autres conditions de travail et mesures d'ordre*

général (15%); salaire (4%); protection de la maternité et mesures réservées aux parents (3%); réinsertion professionnelle (1%).

De plus, le rôle central de l'État se trouve valorisé dans des proportions comparables pour tous les objectifs de l'emploi: possibilités d'emploi (5%); salaire (3%); protection de la maternité et mesures réservées aux parents (3%); réinsertion professionnelle (2%); autres conditions de travail et mesures d'ordre général (2%).

Enfin, en ce qui a trait à l'action égale de l'État et d'instances non-étatiques, on note que c'est pour l'objectif possibilités d'emploi qu'elle est la plus importante (14%). Les pourcentages accordés aux autres objectifs sont nettement moins importants: autres conditions de travail et mesures d'ordre général (6%); salaire (1%); protection de la maternité et mesures réservées aux parents (1%). En ce qui concerne l'objectif réinsertion professionnelle, aucune action égale n'est prévue.

Notons, en conclusion à notre lecture du tableau III, le considérable pourcentage de l'action unique de l'État pour l'objectif possibilités d'emploi, soit 40%. Celui-ci se démarque des autres données présentées dans ce tableau et doit être retenu pour notre relecture.

L'éducation. Le domaine d'intervention de l'éducation regroupe 134 paragraphes. Ses Stratégies concernent l'enseignement scolaire et non-scolaire, ainsi que la diffusion d'informations.

Les paragraphes 82 et 75 reflètent bien en quoi consiste l'objectif de l'enseignement scolaire et non-scolaire:

*Les gouvernements et les institutions privées sont invités instamment à inscrire aux programmes de tous les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieure des cours et des séminaires sur l'histoire et le rôle des femmes dans la société, à traiter des questions féminines dans leur programme général (...).*¹⁵

Et:

*Des mesures appropriées doivent être adoptées pour faire prendre pleinement conscience au personnel judiciaire et apparenté qu'il est important de garantir aux femmes l'exercice des droits qui leur sont reconnus dans les instruments internationaux ainsi que dans les textes constitutionnels et autres. Il faudrait à cet effet concevoir et mettre en application des méthodes appropriées de formation et de recyclage en cours d'emploi, l'accent étant mis en particulier sur le recrutement et la formation des femmes.*¹⁶

Le paragraphe 368 exemplifie l'objectif de la diffusion d'informations:

L'Organisation des Nations Unies devrait diffuser largement, dans le monde entier, les instruments juridiques et les résolutions et rapports qu'elle a consacrés aux femmes et aux objectifs de la Décennie - égalité, développement et paix - afin de promouvoir la paix, la justice sociale et le progrès de la femme. Les médias, y compris la radio et la télévision de l'ONU,

¹⁵ *Ibid.*, p. 26. Nous soulignons.

¹⁶ *Ibid.*, p. 25. Nous soulignons.

devraient diffuser des informations sur le rôle que jouent les femmes pour atteindre ces objectifs, notamment en ce qui concerne la promotion de la coopération internationale et de la compréhension entre les peuples et la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Il conviendrait par ailleurs d'avoir recours aux mécanismes culturels de communication pour faire largement connaître l'importance des notions de paix et de compréhension internationale pour la promotion de la condition féminine.¹⁷

Le tableau IV expose la distribution des Stratégies à l'intérieur du domaine de l'éducation.

Tableau IV – Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme: place de l'État comme mandataire et domaine d'intervention de l'éducation			
Place de l'État comme mandataire	Objectifs de l'éducation		Total
	Enseignement scolaire et non-scolaire	Diffusion d'informations	
Unique	30%	25%	55%
Centrale	6%	1%	7%
Égale	19%	19%	38%
Total	55%	45%	100%

Plusieurs remarques s'imposent à la lecture verticale de ce tableau. Comme l'indique sa dernière colonne, une majorité absolue des Stratégies ont recours exclusivement à l'État (55%), alors que 38% interpellent également l'État et des instances non-étatiques, et que 7% sollicitent l'État comme acteur central.

¹⁷ Ibid., p. 98-99. Nous soulignons.

On constate par ailleurs des disparités notables dans l'importance accordée à l'État pour chacun des objectifs du domaine *éducation*. D'une part, en ce qui a trait à l'objectif *enseignement scolaire et non-scolaire*, le rôle de l'État seulement est nettement plus considérable (30%), que celui, égal, de l'État et des instances non-étatiques (19%), et que celui de l'État comme acteur central (6%).

D'autre part, pour l'objectif *diffusion d'informations*, l'action de l'État seulement domine légèrement (25%) face à l'action émanant équivalement de l'État et des instances non-étatiques (19%). Soulignons l'extrême marginalité de l'appel à l'État comme acteur central (1%).

Sur le plan horizontal maintenant, la dernière ligne du tableau IV met en relief une distribution relativement égale des stratégies entre les deux objectifs de l'éducation, soit 55% pour l'enseignement scolaire et non-scolaire, et 45% pour la diffusion d'informations.

Quant à l'État en tant qu'*unique mandataire*, il est présent dans des proportions semblables pour les deux objectifs, soit 30% pour celui de l'enseignement scolaire et non-scolaire, et 25% pour la diffusion d'informations.

Notons par ailleurs la faible présence de l'État acteur

central dans l'enseignement scolaire et non-scolaire (6%), et dans la diffusion d'informations (1%).

Enfin, les Stratégies faisant appel à l'action équivalente de l'État et d'instances non-étatiques sont également distribuées (19%) entre les deux objectifs de l'éducation.

Du tableau IV, nous proposons de retenir, pour notre relecture, les pourcentages qui concernent l'État comme unique mandataire, cela pour l'enseignement scolaire et non-scolaire (30%), comme pour la diffusion d'informations (25%). Il faut en effet noter que ces pourcentages se démarquent assez nettement au sein du tableau IV.

Les Services. Ce domaine d'intervention réunit 71 paragraphes. Les Stratégies auxquelles ceux-ci renvoient visent l'amélioration des services pour la santé, le logement, la sécurité sociale et d'autres secteurs.

Le paragraphe 159 constitue un bon exemple pour l'objectif concernant la santé:

Tous les gouvernements devraient veiller à ce que les méthodes et médicaments anticonceptionnels soient conformes à des normes de qualité, d'efficacité et de sécurité adéquates. Cela s'applique également aux organisations qui s'occupent de diffuser ces méthodes. Les femmes devraient avoir accès à l'information sur les contraceptifs. Les programmes destinés à encourager ou à décourager la procréation ne devraient pas avoir de caractère contraignant ou discriminatoire; ils devraient être conformes aux droits de l'homme reconnus par la communauté internationale et

adaptés à l'évolution des valeurs individuelles et culturelles.¹⁸

Le paragraphe 211 nous paraît illustrer l'objectif portant sur le logement:

Il conviendrait de revoir les plans de crédit au logement et faire en sorte que les femmes puissent bénéficier directement de crédits au titre de la construction et de la remise en état des logements. Dans cette perspective, il conviendrait de promouvoir les programmes visant à élargir les possibilités de sources de revenu ouvertes aux femmes, ainsi que d'abolir les lois et les pratiques administratives en vigueur qui portent atteinte aux droits des femmes à la propriété et la location en matière immobilière.¹⁹

Le paragraphe 67 est un bon exemple d'une stratégie ayant pour objectif la sécurité sociale:

La législation en matière d'emploi devrait garantir que les femmes soient traitées de façon équitable et bénéficient d'avantages (salaire minimum, prestations d'assurances, ...) non seulement dans le secteur structuré, mais également dans les secteurs parallèles, en particulier lorsqu'il s'agit de travailleuses migrantes et d'employées de maison. La possibilité de bénéficier de garanties et d'avantages similaires devrait également être offerte aux femmes qui apportent une contribution essentielle à l'économie en participant à la production, à la transformation et au commerce des produits alimentaires, ainsi qu'aux activités liées à la pêche. Ces avantages devraient également être offerts à celles qui travaillent dans des entreprises familiales et, si possible, aux femmes établies à leur compte, de façon à faire dûment reconnaître la contribution essentielle que toutes ces activités économiques parallèles et invisibles apportent à la mise en valeur des ressources humaines.²⁰

¹⁸ *Ibid.*, p. 44. Nous soulignons.

¹⁹ *Ibid.*, p. 57. Nous soulignons.

²⁰ *Ibid.*, p. 23. Nous soulignons.

Enfin, le paragraphe 316 reflète bien l'objectif visant les autres secteurs:

Les conjointes des fonctionnaires des Nations Unies ayant du mal à obtenir un emploi dans les divers lieux d'affectation, l'Organisation est notamment invitée à faire tout son possible pour assurer la mise en place (...) de garderies pour les familles des fonctionnaires des Nations Unies, pour permettre aux épouses de trouver plus facilement un emploi dans ces lieux d'affectation.²¹

Le tableau V présente la distribution des Stratégies au sein du domaine services.

Tableau V — Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme: place de l'État comme mandataire et domaine d'intervention des services					
Place de l'État comme mandataire	Objectifs des services				Total
	Santé	Logement	Sécurité sociale	Autres secteurs	
Unique	20%	7%	8%	35%	70%
Centrale	6%	3%	3%	3%	15%
Égale	11%	1%	0%	3%	15%
Total	37%	11%	11%	41%	71=100%

À la verticale, ce tableau laisse voir que près des trois quarts des Stratégies visent l'intervention exclusive de l'État. En effet, la dernière colonne révèle que 70% d'entre elles prévoient l'action unique de l'État. La place accordée à l'intervention paritaire de l'État et des instances non-

²¹ Ibid., p. 87. Nous soulignons.

étatiques, de même que celle prévue pour l'État acteur central, sont en comparaison marginales, avec 15% chacune.

On observe également des variations dans l'importance accordée à l'État par chacun des objectifs du domaine des services: pour l'objectif santé, l'action unique de l'État (20%) vient devant l'action égale de l'État et des instances non-étatiques (11%), et devant celle de l'État comme acteur central (6%).

Pour l'objectif logement, l'appel exclusif à l'État (7%) est, ici aussi, plus important que le recours à l'État acteur central (3%). Quant aux mandats accordés d'une manière équivalente à l'État et à des instances non-étatiques, ils sont pratiquement négligeables, se chiffrant à 1%.

De même, pour l'objectif de la *sécurité sociale*, l'action exclusive de l'État est plus importante (8%) que l'action de l'État comme acteur central (3%). Remarquons aussi que l'action égale de l'État et d'instances non-étatiques est inexistante.

Enfin, en ce qui a trait aux autres secteurs, l'État comme seul mandataire (35%) se voit sollicité dans une proportion beaucoup plus élevée que le couple État-instances non-étatiques (3%), et que l'État acteur central (3%).

Horizontalement maintenant, la ligne inférieure du tableau V indique que les Stratégies consacrées aux objectifs autres secteurs (41%) et santé (37%) sont valorisées face à celles de la sécurité sociale (11%) et du logement (11%).

En ce qui concerne l'action de l'État seulement, on constate que c'est pour les objectifs autres secteurs (35%) et santé (20%) qu'elle est la plus importante. Elle est en effet de beaucoup moindre pour les objectifs sécurité sociale (8%) et logement (7%).

Par ailleurs, l'État comme acteur central est plus présent dans l'objectif de la santé (6%) que pour les objectifs du logement (3%), de la sécurité sociale (3%) et des autres secteurs (3%).

Enfin, parmi les pourcentages qui concernent l'intervention équivalente de l'État et des instances non-étatiques, le plus élevé est celui qui concerne l'objectif de la santé, avec 11%. Les proportions sont considérablement réduites pour les autres objectifs: autres services 3%; logement 1%; sécurité sociale 0%.

La lecture du tableau V met en relief deux statistiques considérablement plus élevées que les autres. Il s'agit de l'État comme mandataire unique dans les objectifs de la santé (20%) et des autres secteurs (35%). Ces chiffres étant les plus

significatifs, nous nous pencherons sur eux au cours de notre relecture.

Le niveau international. Ce domaine concerne 82 paragraphes. Il s'agit de Stratégies qui touchent l'élaboration, la signature et l'application de conventions, la formulation de recommandations, de résolutions, etc; la coopération technique et économique; ainsi que d'autres secteurs.

Le paragraphe 291 illustre bien l'objectif élaboration, signature et application de conventions, formulation de déclarations, de recommandations, de résolutions, etc. En voici un extrait:

*Les États parties à la Convention des Nations Unies pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui doivent en appliquer les dispositions qui traitent de l'exploitation des femmes en tant que prostituées.*²²

Les paragraphes 310 et 224 reflètent l'objectif coopération technique et économique:

La coopération technique, la formation et les services consultatifs devraient viser au développement endogène et à l'autosuffisance, une attention plus grande devant être portée à la coopération économique et technique entre pays en développement. Il faudrait évaluer régulièrement les besoins particuliers des femmes et élaborer les méthodes permettant de tenir compte de leurs besoins dans la planification et l'évaluation des activités de développement. Il conviendrait par ailleurs de les associer à la formulation des politiques et des programmes de

²² *Ibid.*, p. 79. Nous soulignons.

*coopération technique.*²³

Et:

(...). Il faudrait prendre d'urgence des mesures pour *renforcer le mécanisme de coopération économique internationale* dans le domaine de l'exploitation des ressources en eau et de la lutte contre la désertification et d'autres catastrophes naturelles.²⁴

Le paragraphe 254 est représentatif de l'objectif autres secteurs. En voici un extrait:

L'humanité doit faire face à un choix: *arrêter la course aux armements et procéder au désarmement* ou risquer l'annihilation.²⁵

Le tableau VI classe les Stratégies du domaine d'intervention du niveau international.

Verticalement d'abord. La dernière colonne de ce tableau met en lumière le rôle exclusif de l'État (45%), de même que son action assortie d'une participation égale d'instances non-étatiques (40%). Cela laisse évidemment peu de place à l'intervention de l'État comme acteur central (14%).

Pour l'objectif *élaboration, signature et application de conventions, etc.*, l'appel à l'État seulement domine (12%) sur celui, égal, à l'État et à des instances non-étatiques (7%); il

²³ *Ibid.*, p. 86. Nous soulignons.

²⁴ *Ibid.*, p. 59-60. Nous soulignons.

²⁵ *Ibid.*, p. 67. Nous soulignons.

**Tableau VI – Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme:
place de l'État comme mandataire et domaine d'intervention du niveau international**

Place de l'État comme mandataire	Objectifs du niveau international			Total*
	Élaboration, signature et application de conventions, formulation de recommandations, de résolutions, etc.	Coopération technique et économique	Autres secteurs	
Unique	12%	27%	6%	45%
Centrale	6%	7%	1%	14%
Égale	7%	23%	10%	40%
Total*	25%	57%	17%	82=100%

* L'addition des pourcentages marginaux n'égale pas 100% en raison de l'arrondissement.

représente par ailleurs le double du recours à l'État comme acteur central (6%).

De même, en ce qui a trait à l'objectif *coopération technique et économique*, le rôle attribué à l'État seulement est le plus important (27%), néanmoins suivi de près par l'action équivalente de l'État et des instances non-étatiques (23%). L'action de l'État comme acteur central se situe loin derrière (7%).

Enfin, pour l'objectif *autres secteurs*, l'intervention menée de pair par l'État et des instances non-étatiques (10%) devance quelque peu celle de l'État seulement (6%). Soulignons la grande marginalité de l'action de l'État comme acteur central (1%).

Sur le plan horizontal, la ligne inférieure du tableau VI nous informe de la prédominance de l'objectif coopération technique et économique. La majorité des Stratégies (57%) est en effet destinée à ce secteur. L'objectif élaboration, signature et application de conventions, etc. se voit accordé moins d'importance, avec 25%, ce qui est tout de même plus que pour l'objectif autres secteurs, qui suit avec 17%.

Notons ensuite que c'est pour l'objectif coopération technique et économique que l'État comme unique mandataire est le plus présent, soit dans une proportion de 27%. Son action est notablement moindre pour les autres objectifs: 12% pour l'élaboration, la signature et l'application de conventions, etc.; 6% pour les autres secteurs.

Quant à l'État acteur central, on le retrouve dans des proportions semblables pour deux objectifs: 7% pour la coopération technique et économique, et 6% pour l'élaboration, la signature et l'application de conventions, etc. L'État acteur central n'est à peu près pas considéré pour ce qui concerne l'objectif autres secteurs (1%).

Enfin, les mandats paritaires de l'État et des instances non-étatiques sont attribués en plus grand nombre pour l'objectif coopération technique et économique. Avec 23%, cet objectif apparaît largement prioritaire quand on constate que les deux

autres objectifs du domaine international sont considérés à 10% et à 7% respectivement.

On aura noté l'importance de certaines statistiques du tableau VI. Deux pourcentages s'y démarquent en effet assez nettement sur le plan quantitatif. Il s'agit des 23% de l'action paritaire de l'État et des instances non-étatiques pour la coopération technique et économique, et des 27% de l'État comme mandataire exclusif pour ce même objectif. Nous le verrons, ces chiffres substantiels commandent une relecture des Stratégies qu'ils concernent.

Notre classification des Stratégies prospectives d'action et la compilation de nos données étant faites, nous pouvons maintenant, à la lumière de nos résultats, entreprendre notre travail de relecture proprement dit.

Révision des Stratégies

Rappelons que notre révision des Stratégies de Nairobi qui accordent un rôle à l'État veut répondre à la question suivante: est-il possible d'accorder un rôle plus significatif, ou, les cas échéants, un rôle tout simplement, à des instances non-étatiques? À la lumière de ce questionnement, nous proposons de ne relire que les Stratégies impliquées par les pourcentages les plus significatifs - entendre les plus élevés - de chacun des cinq domaines d'intervention que nous avons établis. Nous nous

limiterons à ces Stratégies pour deux raisons. D'abord parce qu'il serait ici impossible de les analyser toutes, ensuite parce qu'il n'est pas sûr que cela soit utile. En effet, en nous limitant aux résultats les plus significatifs et en laissant de côté les données les plus marginales, nous pensons saisir l'essentiel de la question. C'est donc pour éviter que notre relecture soit fastidieuse et peu éclairante que nous ferons ressortir les thèmes dominants et que nous réviserons uniquement les Stratégies s'y trouvant.

Cette démarche prend appui sur une division géographique des régions auxquelles les Stratégies s'adressent. Pour être plus précis, nous dirons qu'il s'agit d'une division socio-économico-culturelle puisque nous traiterons distinctement des pays de l'Est, du Sud et de l'OCDE. Bref, la relecture d'une Stratégie donnée devra être effectuée trois fois, c'est-à-dire pour chacun de ces regroupements. Nous verrons cependant que certaines Stratégies ne nécessitent qu'une seule et unique relecture, indistincte dira-t-on, c'est-à-dire applicable aux trois groupes de pays.

Procédons par domaine d'intervention.

La recherche. Dans ce domaine, on l'a vu, les chiffres les plus élevés concernent l'objectif *encourager des études sur des sujets précis ou sur des thème généraux*. Le tableau II indique

effectivement que, pour cet objectif, 28% des Stratégies accordent à l'État un rôle exclusif, et que 28% lui concèdent un rôle équivalent à celui réservé à des instances non-étatiques.

En ce qui concerne les Stratégies attribuant à l'État un rôle exclusif pour *encourager des études sur des sujets précis ou sur des thèmes généraux (28%)*, il est assez aisé de se rendre compte de la possibilité d'une intervention non-étatique. Cela pour deux raisons.

La première, c'est qu'à peu près toutes les instances non-étatiques peuvent encourager, stimuler ou appeler des recherches sur les sujets et les thèmes qui l'intéressent. Et plusieurs peuvent même en entreprendre. Certes, de nombreux organismes ne possèdent pas, eux-mêmes, les ressources et les infrastructures pour mener à bien ces travaux, mais il ne faut pas pour autant sous-estimer leur potentiel: plusieurs d'entre-eux n'ont-ils pas déjà les moyens nécessaires? Et d'autres n'y parviennent-ils pas sans cesse? À cette enseigne on pourra s'étonner du fort pourcentage des Stratégies (28%) qui appellent ici l'intervention unique de l'État. Bien évidemment, il serait possible d'impliquer d'autres instances dans ce domaine, et même massivement: groupes de pression, organisations non-gouvernementales (ONG), universités, etc., ne peuvent-ils pas *encourager, stimuler, mener des recherches*? À notre sens, poser la question, c'est y répondre.

Il est possible, ici, d'expliquer cette disqualification des instances non-étatiques par le fait que près de la moitié des Stratégies en question prévilégient l'action exclusive d'organes qui relèvent des Nations Unies. Nous en inférons que le problème, à la source, consiste en une surestimation des capacités de ces dernières, et en une méconnaissance du potentiel des instances non-étatiques.

Le paragraphe 367 illustre ce problème d'un mandat exclusif attribué aux Nations Unies, alors qu'il serait possible, et même souhaitable, de lui ajoindre une intervention non-étatique.

*Les organismes des Nations Unies doivent faire des études sur les stéréotypes fondés sur le sexe dans la publicité et les médias, en particulier les images dégradantes de la femme dans les articles et programmes diffusés de par le monde.(...).*¹

Une panoplie d'instances non-étatiques ne pourrait-elle pas avoir ici un rôle? Nous pensons, entre autres, à des ONG (comme les groupes de femmes), à des institutions nationales de recherche privées, à des institutions de recherche spécialisées de diverses régions, aux individus (au sein des universités par exemple), etc.

La seconde raison pour laquelle nous pensons devoir relire les Stratégies qui accordent à l'État un rôle exclusif pour l'objectif études sur des sujets précis ou sur des thèmes

¹ *Ibid.*, p. 98. Nous soulignons.

généraux, c'est que dans la majorité des pays, la participation matérielle de l'État à la recherche a tendance à s'atrophier. Quand elle ne stagne pas, la part des subsides publics attribués à la recherche diminue carrément.

En effet, le début des années 1990 marque une nouvelle ère pour les politiques scientifiques et technologiques, c'est-à-dire celle d'un "ajustement structurel" commandé par la réalité d'un monde en pleine mutation.² Quelles que soient les régions du monde, les instances non-étatiques s'impliquent de plus en plus en matière de recherche, et on peut prévoir que ce mouvement va s'intensifier: dans la majorité des pays de l'OCDE, "le secteur privé a considérablement accru sa part dans le financement et l'exécution de la recherche"³, alors que la fraction des investissements gouvernementaux périclité par rapport aux budgets globaux⁴.

Dans les pays de l'Est, les réseaux de recherche et de développement manquent largement de ressources étant donné le désengagement massif de l'État⁵; de plus, ils ne sont

² Jean-Éric AUBERT, "Quelle évolution pour la politique scientifique et technologique?", L'observateur de l'OCDE, numéro 174, février-mars 1992, p. 4.

³ Ibidem.

⁴ Ibidem.

⁵ Jaurès A. MEDVEDEV, "Savants à la dérive", Le monde diplomatique, numéro 472, juillet 1993, p. 32.

généralement pas adaptés à une économie de marché. Disposant eux-mêmes de la matière grise, ils doivent donc souvent chercher ailleurs financement et support matériel, d'où la tendance à solliciter l'aide et la collaboration d'institutions étrangères, privées ou publiques.⁶

Au Sud, il est difficile d'imaginer d'importantes activités de recherche détachées de l'État, la communauté scientifique n'y étant souvent qu'embryonnaire. Cependant, les coupures budgétaires nécessaires pour le remboursement de la dette extérieure⁷, ainsi que les politiques économiques du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale⁸, préconisent un désengagement général de l'État qui ne laissera pas au privé d'autres choix que d'en faire plus.

Pour ce qui est des Stratégies qui, dans le cadre de l'objectif *études sur des sujets précis ou sur des thèmes généraux*, accordent un rôle égal à l'État et à des instances non-étatiques (soit 28%), les conclusions formulées ci-haut s'appliquent également. En effet, quoiqu'un rôle soit prévu pour les instances non-étatiques, il est possible de faire appel à un

⁶ AUBERT, *op. cit.*, p. 5.

⁷ Jean-Marc FLEURY, "La science du tiers monde, une espèce menacée", *Québec science*, volume 31, numéro 6, mars 1993, p. 38.

⁸ Walden BELLO et Shea CUNNINGHAM, "De l'ajustement structurel en ses implacables desseins", *Le monde diplomatique*, numéro 486, septembre 1994, p. 8.

plus grand nombre d'entre elles.

Par exemple cet extrait du paragraphe 63:

*Les institutions nationales de recherche tant publiques que privées sont invitées instamment à entreprendre des études sur les problèmes que soulèvent les rapports entre le droit et le rôle, la condition et la situation matérielle des femmes.*⁹

Les instances non-étatiques auxquelles cette Stratégie fait appel sont les institutions nationales de recherche privées. Assurément, cette Stratégie pourrait, et même devrait concerner un plus grand nombre d'organismes privés, comme, par exemple, des groupements féministes, des réseaux scientifiques divers, des universités et des écoles professionnelles privées, etc.

Pour la recherche, donc, les Stratégies se relisent. D'abord, bien sûr, quand elles ignorent totalement les instances non-étatiques, mais aussi quand elles prévoient un rôle pour celles-ci. Car on l'entrevoit, même quand les organismes privés occupent une place équivalente à celle de l'État, leur potentiel reste tout de même sous-employé.

L'emploi. Dans le domaine d'intervention de l'emploi, la majorité des Stratégies concernent l'objectif *possibilités d'emploi*. Au sein de cet objectif, 40% des Stratégies accordent à

⁹ NATIONS UNIES, Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, op. cit., p. 22. Nous soulignons.

l'État un rôle exclusif (voir tableau III).

Les Stratégies comprises dans ce pourcentage se divisent en quatre groupes: 1) l'augmentation du nombre de femmes dans la fonction publique; 2) l'élaboration, le renforcement et l'application de mesures législatives et de politiques gouvernementales; 3) l'élargissement de l'accès au crédit et aux autres formes d'aide financière; 4) l'augmentation du nombre de femmes dans l'emploi en général.

Premièrement, l'accroissement de l'effectif féminin au sein des fonctions publiques regarde, d'une part, le volume total des employés de l'État, mais aussi, d'autre part, certains secteurs particuliers comme les programmes gouvernementaux sur l'environnement et sur la sécurité alimentaire. Les paragraphes 267 et 142 sont représentatifs de ce premier groupe de Stratégies:

Les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait devraient prendre toutes les mesures voulues pour éliminer les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et pour leur offrir à tous les niveaux les mêmes possibilités qu'aux hommes dans la fonction publique, dans la diplomatie et au sein des délégations représentant leur pays aux réunions nationales, régionales et internationales, notamment les conférences sur la paix, le règlement des conflits et le désarmement, et les réunions du Conseil de sécurité et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies.¹⁰

Et:

Dans le cadre de la planification, des programmes et des projets nationaux, il faudrait lancer une double offensive

¹⁰ Ibid., p. 71. Nous soulignons.

contre la pauvreté et le chômage. Pour que les femmes puissent avoir un accès égal aux possibilités économiques, les gouvernements devraient chercher à les faire participer et à les intégrer à toutes les phases de la planification, de l'exécution et de l'évaluation des programmes multisectoriels qui ont pour objet d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes, de fournir les services d'appui nécessaires et de mettre l'accent sur la production de revenus. Les mécanismes nationaux de planification devraient faire appel à un plus grand nombre de femmes. Une attention particulière devrait être consacrée au secteur non organisé puisqu'il constituera le principal débouché en matière d'emploi pour un nombre considérable de femmes pauvres en milieu urbain comme en milieu rural. Le mouvement coopératif pourrait jouer un rôle irremplaçable dans ce domaine.¹¹

Bien que ce groupe de Stratégies se rapporte à un secteur où l'État est l'employeur, à savoir la fonction publique, on peut considérer une relecture. En effet, certaines instances non-étatiques peuvent ici exercer des fonctions réelles, notamment en exerçant des pressions; par exemple, les syndicats et les groupes féministes peuvent amener le gouvernement à accroître le contingent féminin dans la fonction publique. Ce constat prévaut également pour les programmes gouvernementaux. Et ajoutons qu'il prévaut partout, du Nord au Sud en passant par l'Est.

Deuxièmement, certaines Stratégies visent l'élaboration, le renforcement et l'application de mesures législatives et de politiques gouvernementales pour améliorer les possibilités d'emploi offertes aux femmes. Voyons, à l'aide d'exemples, en quoi consiste ce deuxième groupe de Stratégies. Soit les

¹¹ Ibid., p. 40. Nous soulignons.

paragrapes 149 et 132:

Il conviendrait d'accroître la présence des femmes aux échelons supérieurs - postes techniques et de gestion - dans les établissements de santé, en prenant les mesures qui s'imposent dans le domaine législatif et dans celui de la formation notamment pour accroître le nombre de femmes inscrites dans les écoles de médecine et recevant une formation avancée dans des disciplines connexes(...).¹²

Et:

Des mesures spécifiques visant à améliorer la condition des femmes dans l'emploi devraient être intégrées à des politiques économiques et sociales qui encouragent le plein emploi, productif et librement choisi.¹³

Encore ici, des instances non-étatiques peuvent remplir un certain rôle, malgré que les Stratégies dont il s'agit se rapportent à des prérogatives inhérentes à l'État, c'est-à-dire la législation et les politiques publiques. Car si les organismes privés ne peuvent légiférer, du moins peuvent-ils agir sur la législation par le lobby et par des campagnes auprès de l'opinion publique. Par exemple, les groupes de femmes peuvent pousser le gouvernement à modifier certaines clauses de la loi sur le viol en agissant sur les élus (dans les coulisses ou au grand jour) et en menant un battage publicitaire.

Les Stratégies devraient donc tenir compte de ce pouvoir des instances non-étatiques, c'est-à-dire celui d'influencer et de faire campagne. Bien-sûr, on ne saurait recommander l'élaboration

¹² Ibid., p. 42. Nous soulignons.

¹³ Ibid., p. 38. Nous soulignons.

d'une Stratégie visant à organiser des lobbies systématiques; on sait en effet que certaines techniques de pression sur les élus sont souvent considérées comme anti-démocratiques, voire immorales¹⁴. Mais il faut quand même préciser que la promotion de la parité des sexes est, lui, un objectif foncièrement éthique, et qu'en ce sens, on ne saurait considérer le lobby féministe au même titre que celui, par exemple, des armes à feu. Il importe avant tout d'apprécier le fait d'un dessein qui se veut socialement constructif. Concluons-en que le lobby des femmes pourrait fort bien être intégré aux Stratégies prospectives si cela est fait avec vigilance et circonspection; concluons aussi que cette logique s'applique à tous les pays du monde.

Étudions en troisième lieu les Stratégies relatives à l'élargissement de l'accès des femmes au crédit et aux autres formes d'aide financière. Le paragraphe 214 nous en donne un exemple:

Il conviendrait d'encourager les femmes à exploiter et à acquérir des moyens de transport, en leur donnant plus largement accès au crédit et par d'autres moyens appropriés et en leur réservant un traitement égal pour ce qui est de l'octroi des marchés. Cela est particulièrement important pour les groupes et associations de femmes, notamment des zones rurales, qui sont généralement bien organisés mais qui ne bénéficient pas de moyens de transport et de communication pratiques.¹⁵

¹⁴ À ce sujet, voir: Georges-Albert ASTRE et Pierre LÉPINASSE, La démocratie contrariée: les lobbies et le jeu des pouvoirs aux États-Unis, Paris, Éditions La Découverte, 1985.

¹⁵ NATIONS UNIES, Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, op. cit., p. 57. Nous soulignons.

Une relecture de ce troisième groupe de Stratégies est possible, quoiqu'à un certain point seulement. Car s'il existe effectivement des instances non-étatiques qui peuvent intervenir afin d'élargir l'accès des femmes au crédit (par exemple des banques, des coopératives, etc.), il est clair que seules des mesures gouvernementales (comme l'élimination d'obstacles juridiques et administratifs et la coercition des institutions financières) sont efficaces pour garantir l'accès au crédit. Il faudrait donc, d'une part, que les Stratégies sollicitent la participation volontaire des institutions financières pertinentes, et, d'autre part, qu'elles prévoient les campagnes qui sauront convaincre les gouvernements de légiférer dans le sens d'une plus grande parité dans l'accès au financement.

Enfin, quatrièmement, un groupe de Stratégies tente d'augmenter le nombre de femmes dans l'emploi en général. Le paragraphe 116 exemplifie ce quatrième groupe de Stratégies. En voici un extrait:

Les gouvernements devraient chercher les moyens d'accroître sensiblement le nombre de femmes parmi les décideurs et les responsables des politiques, les cadres, les membres des professions libérales et les techniciens, et ce dans des domaines et secteurs traditionnels et non traditionnels.¹⁶

Une relecture de ce groupe de Stratégies est non seulement faisable, mais à notre sens, impérative. On sait que de par le monde, le rôle d'embauteur de l'État décroît rapidement, ce qui

¹⁶ *Ibid.*, p. 35. Nous soulignons.

laisse le privé comme seule alternative.

Dans les pays de l'OCDE, les gouvernements ne possèdent plus les ressources nécessaires pour maintenir leur influence prépondérante sur l'activité économique. Ainsi privatisent-ils, procèdent à une dérégulation massive¹⁷, martèlent qu'il échoit d'abord au privé¹⁸ de générer l'emploi. Ce retrait de l'État, que certains qualifient de désengagement, est motivé par deux facteurs. Le premier est idéologique et renvoie à une école de pensée qu'on a appelée néo-libérale, tandis que le second, que d'aucuns diront plus prosaïque, obéit à l'incontournable nécessité matérielle qu'amène l'endettement public massif.

Dans les pays de l'Est, la fin de l'ère communiste provoque une désétatisation tout azimut qui augmente d'autant la priorisation du domaine privé. Le passage à l'économie de marché oblige à entreprendre des refontes structurelles profondes dont le but premier consiste à développer rapidement un important tissu de petites et moyennes entreprises.¹⁹

Le Sud, région la plus touchée par les politiques dites d'ajustement structurel, se voit quant à lui en quelque sorte

¹⁷ Howard OXLEY, "Whatever Happened to the Public Sector", The OCDE Observer, numéro 169, avril-mai 1991, p. 31-32.

¹⁸ Sergio ARZENI, "Encourager l'entrepreneur", L'Observateur de l'OCDE, numéro 174, février-mars 1992, p. 19.

¹⁹ Ibidem.

contraint de compter sur l'entreprise privée. En effet, au manque de moyens matériels de l'État s'ajoute les politiques économiques du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, lesquelles préconisent le retrait de l'État, parfois même total, dans les secteurs de la production et de la distribution²⁰, ainsi que la privatisation massive d'entreprises publiques.²¹

Concluons, à la lumière des quatre groupes du domaine *emploi*, à la pertinence d'une relecture des Stratégies misant uniquement sur l'État afin d'élargir les possibilités d'emploi pour les femmes. On a vu, dans tous les cas, qu'il est possible et désirable d'impliquer des instances non-étatiques dans ces Stratégies. Deux observations s'imposent néanmoins.

Reconnaissons d'abord qu'il est beaucoup plus facile de parler d'une plus grande action privée au Nord qu'au Sud et à l'Est. C'est que dans les pays de l'ancien bloc communiste, comme pour les pays en développement, les structures de la société civile sont peu développées, et parfois même en pleine détérioration. Il s'ensuit une plus grande difficulté à mobiliser l'opinion pour une cause donnée et un moindre potentiel d'influence sur les législateurs. On conçoit que pour les mêmes

²⁰ BELLO et CUNNINGHAM, op. cit., p. 8-9.

²¹ O. BOUIN et Ch.-A. MICHALET, Le rééquilibrage entre secteurs public et privé: l'expérience des pays en développement, Paris, Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 1991, p. 121.

raisons, le secteur privé y est en outre moins apte à suppléer aux fonctions économiques abandonnées par l'État. Ces difficultés appliquent donc un bémol à une relecture des Stratégies pour ces régions. Mais il n'est pas dit que celle-ci soit impossible ou indésirable: tout au plus la concevons-nous plus laborieuse ici que pour le Nord. Nous ajouterons que de toute manière, la conjoncture actuelle du retranchement de l'État rend partout cette démarche nécessaire, pour ne pas dire inéluctable.

Par ailleurs, deuxième observation en conclusion de l'emploi, il va s'en dire que l'influence des organismes non-étatiques varie avec le sujet pour lequel ils font pression. On comprendra que le législateur cédera beaucoup plus facilement devant le militantisme féminin s'il s'agit d'une réforme concernant uniquement les structures publiques et para-publiques, ou s'il s'agit d'élaborer des politiques visant un objectif ostensiblement constructif pour la société; il en sera cependant tout autrement si on demande à l'État de s'immiscer dans des domaines relevant traditionnellement des libertés privées pour contraindre des acteurs non-étatiques (individus ou entreprises) à agir dans un sens particulier. Par exemple, les chances de voir un gouvernement se rendre à la demande d'une hausse de l'effectif des femmes dans la fonction publique sont bien meilleures que celles de le voir imposer à des institutions financières un meilleur octroi de crédit pour les femmes. En général, l'État agit plus volontiers sur lui même - et pour des thèmes sociaux

couramment accrédités (par exemple le viol) - que sur des institutions privées, qui en principe, devraient être libres de mener leurs affaires comme ils l'entendent. La relecture des *Stratégies de l'emploi* doit prendre acte de cette réalité.

L'éducation. Dans ce domaine d'intervention, chacun des objectifs, à savoir *l'enseignement scolaire et non-scolaire* et la *diffusion d'informations*, comporte une statistique significative devant faire l'objet d'une relecture. Le tableau IV indique en effet que les *Stratégies* accordent à l'État un rôle exclusif dans une proportion de 30% pour *l'enseignement scolaire et non-scolaire*, et de 25% pour la *diffusion d'informations*.

En ce qui a trait aux *Stratégies* attribuant à l'État un rôle exclusif dans *l'enseignement scolaire et non-scolaire* (30%), elles se divisent en deux groupes.

Le premier concerne *l'enseignement scolaire et la formation professionnelle*. Les *Stratégies* ici regroupées portent autant sur *l'égalité d'accès aux institutions d'enseignement* que sur des changements à apporter dans les programmes scolaires. Par exemple ces extraits des paragraphes 54 et 76:

Pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, les gouvernements devraient (...) faire en sorte qu'ils aient les mêmes chances d'accès à l'enseignement, à la formation.²²

²² NATIONS UNIES, Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, op. cit., p. 20. Nous

Et:

*Dans la formation en matière de criminologie, une attention spéciale devrait être consacrée à la situation particulière des femmes victimes de crimes violents, y compris de crimes qui portent atteinte à leur intégrité physique et qui leur causent des préjudices physiques et psychologiques graves.*²³

Le deuxième groupe des Stratégies qui sollicitent une action exclusive de l'État dans l'objectif *enseignement scolaire et non-scolaire* concerne l'enseignement dans le secteur de l'emploi, à savoir le recyclage, la vulgarisation, les conseils techniques, etc. Cet extrait du paragraphe 186 en constitue un bon exemple:

*Les gouvernements devraient se fixer pour objectif d'accroître les activités de vulgarisation destinées aux femmes rurales, (...).*²⁴

Commençons par la relecture du premier groupe. Ici encore, c'est-à-dire pour les Stratégies se rapportant à l'égalité d'accès aux institutions d'enseignement, des organismes non-étatiques peuvent avoir un rôle significatif en exerçant des pressions: par exemple, les groupes de femmes peuvent pousser le gouvernement à légiférer pour assurer une égalité d'accès à l'enseignement scolaire et à la formation professionnelle, domaines para-publics dans la majorité des pays.

Le même raisonnement s'applique pour les Stratégies qui visent la modification de programmes scolaires. Prenons l'exemple

soulignons.

²³ *Ibid.*, p. 25. Nous soulignons.

²⁴ *Ibid.*, p. 51. Nous soulignons.

du Québec, valide pour la plupart des pays de l'OCDE. Plusieurs instances non-étatiques peuvent avoir une influence déterminante sur les programmes scolaires: les commissions scolaires régionales²⁵, l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ)²⁶, les conseils de parents (aux niveaux primaire et secondaire), les conseils étudiants (particulièrement aux niveaux collégial et universitaire), les conseils de professeurs, différents groupes d'intérêt (comme les groupes religieux et les groupes de femme)²⁷, les entreprises privées, etc. Également, n'oublions pas que les institutions privées et les universités possèdent une autonomie relative²⁸ leur permettant une certaine latitude en ce qui concerne leurs programmes d'enseignement.

Pour les pays de l'Est et du Sud, le problème des structures peu développées et peu influentes de la société civile rend encore une fois notre relecture plus ardue que pour le Nord.²⁹

²⁵ Yves ARCHAMBAULT, Rachèle FRANCOEUR, Françoise GRAVEL et Françoise PILOTE, "La gestion documentaire dans les commissions scolaires du Québec: une enquête sur les pratiques en vigueur", Archives, volume 24, numéros 1-2, 1992, p. 218.

²⁶ Ibid., p. 219.

²⁷ Jean-Sébastien STEHLI, "La guerre prend du volume", Le point, numéro 1139, 16 juillet 1994, p. 63.

²⁸ Christiane QUERIDO, "Abolition du Conseil des universités", Interface, volume 14, numéro 3, mai-juin 1993, p. 7.

²⁹ Ève Livet, "Toute une éducation à refaire", Croissance, numéro 341, septembre 1991, p. 30 à 42.

Considérons à présent le deuxième groupe des Stratégies de l'objectif *enseignement scolaire et non-scolaire*, c'est-à-dire celui qui regroupe les Stratégies concernant l'enseignement dans le secteur de l'emploi, comme le recyclage, les conseils techniques, etc.

On peut revoir ces Stratégies. Dans les pays de l'OCDE, les gouvernements ne constituent pas l'employeur le plus important. Les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises individuelles constituent la principale source d'emplois³⁰. Ainsi, en plus des syndicats, des associations professionnelles et des associations commerciales qui jouent déjà un rôle, les employeurs peuvent contribuer à l'enseignement. Exemples: contribution directe en perfectionnant eux-mêmes leurs employés, indirecte en finançant leur formation ou leur recyclage.

Observons encore une fois que le passage à une économie de marché à l'Est, ainsi que les politiques d'ajustement structurel au Sud, posent des difficultés à une relecture des Stratégies pour ces régions du monde, mais qu'en même temps, ces mêmes facteurs prononcent la nécessité d'une relecture puisqu'ils favorisent en bout de ligne le développement du secteur privé.

Pour conclure sur l'objectif *enseignement scolaire et non-scolaire*, on voit donc que toutes les Stratégies qui y accordent

³⁰ ARZENI, *op. cit.*, p. 19.

un rôle exclusif à l'État peuvent être revues, que ce soit pour l'enseignement en milieu scolaire (égalité d'accès, réforme des programmes) ou en milieu non-scolaire (emploi).

Considérons à présent les Stratégies qui font appel à l'État d'une manière exclusive pour l'objectif *diffusion d'informations* du domaine d'intervention de *l'éducation* (25%).

Il nous semble ici pour le moins curieux que, dans un tel domaine, un nombre aussi considérable de Stratégies ignore totalement les acteurs non-étatiques. En effet, n'importe quelle instance non-étatique peut diffuser de l'information sur les sujets qui l'intéresse. Il nous semble ici pour le moins réducteur de ne pas considérer leur apport.

Le paragraphe 288 constitue un bon exemple de ces Stratégies que nous pensons réductrices:

(...), les gouvernements devraient chercher à sensibiliser davantage le public à ce problème de société qu'est la violence contre les femmes, (...).³¹

Cette Stratégie mise uniquement sur les gouvernements pour informer l'opinion sur la violence sexiste alors qu'une panoplie d'instances non-étatiques peut évidemment avoir un rôle significatif. Mentionnons, entre plusieurs, les groupes de

³¹ NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Nairobi, 15-26 juillet 1985), op. cit., p. 78.

femmes, les médias, le clergé, divers établissements d'enseignement, etc.

Le paragraphe 288 est représentatif des Stratégies de l'objectif *diffusion d'informations*. Point n'est besoin d'une analyse exhaustive pour comprendre que celles-ci sont susceptibles d'être relues.

Les services. Dans ce domaine d'intervention, les Stratégies incluses dans les pourcentages les plus élevés se situent dans deux objectifs, à savoir la santé et les autres secteurs. Le tableau V montre que les Stratégies accordent à l'État un rôle exclusif dans une proportion de 20% pour la santé et de 35% pour les autres secteurs.

Considérons l'objectif santé selon la division géographique que l'on sait.

Dans les pays de l'OCDE, l'État fait face avec une difficulté croissante à l'explosion des dépenses publiques encourues au titre de l'assurance-santé.³² Devant les restrictions budgétaires, chaque pays cherche à en faire plus

³² Voir: Dominique TONNEAU, "Disparité des systèmes en Europe", *Projet*, numéro 230, été 1992, p. 87. Aussi: Jeremy HURST et Jean-Pierre POULLIER, "Paths to Health Reform", *The OCDE Observer*, numéro 179, décembre 1992-janvier 1993, p. 4.

avec moins.³³ Une des alternatives sérieusement considérées, qui s'applique à l'ensemble des services sociaux, est la suivante:

Should it always be the state alone that responds to the growing demand for social services that comes with the rising expectations of more sophisticated consumers? In some cases, the combined use of public and private capacities can lead both to more appropriate results and lower costs. (...) It is not always obvious where the comparative advantage of public and private provision lies; and it is far from clear how responsibilities will be divided in the future. This is an issue being debated in most countries.³⁴

Il est clair que les Stratégies de la santé doivent tenir compte de cet important débat.

À l'Est, l'État ne peut plus faire face aux besoins de la population et la situation, de plus en plus criante, appelle des réformes profondes dans les systèmes de santé³⁵. Entre autres problèmes, mentionnons la rareté des sommes publiques destinées au développement, à l'achat et à l'importation d'équipements médicaux sophistiqués.³⁶ Étant donné le retrait progressif de l'État, retrait particulièrement senti sur le plan du financement, les gouvernement des ex-pays communistes considèrent

³³ Edwin BELL, "Social Policy and Economic Reality", The OCDE Observer, numéro 183, août-septembre 1993, p. 17.

³⁴ Ibid., p. 15-16.

³⁵ Voir: Marie-Agnès CROSNIER, "Russie: la protection sociale entre deux systèmes", Le courrier des pays de l'Est, numéro 383, octobre 1993, p. 27.

³⁶ Voir: Karoly OKOLICSANYI et Judith PATAKI, "Vers une amélioration des systèmes de sécurité sociale et de santé en Hongrie", Le courrier des pays de l'Est, numéro 383, octobre 1993, p. 61.

la possibilité d'entreprendre une vaste dérèglementation et encouragent l'initiative privée à dynamiser le secteur des soins médicaux.³⁷ N'est-il pas surprenant que l'on continue à ignorer cette réalité dans l'élaboration de tant de Stratégies?

Au Sud, l'efficacité des systèmes de santé diffèrent selon les régions et les pays.³⁸ Un dénominateur commun demeure tout de même: partout il y a stagnation, voire diminution des dépenses publiques en matière de santé et de sécurité sociale en général.³⁹ Pour faire face à ce problème majeur, les gouvernements envisagent d'encourager le développement de services de santé parallèles privés.⁴⁰ Plusieurs Stratégies éludent ces faits, à tort selon nous.

En somme, indistinctement des régions du monde, le secteur de la santé doit faire l'objet de réformes en profondeur. La privatisation, qui peut prendre diverses formes, comme "le transfert de services ou de programmes, le transfert de ressources humaines, de propriété juridique, de clientèle, ou de

³⁷ Voir à ce sujet: Ibid., p. 62.

³⁸ Michael CICHON et Colin GILLION, "The Financing of Health Care in Developing Countries", International Labor Review, volume 132, numéro 2, 1993, p. 174.

³⁹ Voir: Ibid., p. 177.

⁴⁰ Ibid., p. 183.

financement⁴¹", constitue une option qui apparaît impérieuse pour la majorité des États. Ceci laisse évidemment deviner, pour un avenir immédiat, un rôle significatif pour les instances non-étatiques dans ce secteur.

Ces conclusions s'appliquent de la même manière en ce qui concerne les Stratégies donnant un rôle exclusif à l'État pour l'objectif *autres secteurs* (35%). Soulignons que ces Stratégies concernent notamment les services de garderies, les transports et les services sociaux en général.

Le niveau international. Au sein de ce domaine d'intervention, les Stratégies concernées par les pourcentages les plus élevés se situent dans l'objectif *coopération technique et économique*. Le tableau VI démontre que 27% des Stratégies réservent à l'État un rôle exclusif dans ce secteur, et que 23% lui accordent un rôle égal à celui des instances non-étatiques.

En ce qui concerne l'État comme unique mandataire, les Stratégies laissent peu de place à une relecture. C'est qu'une majorité des Stratégies en question concernent des prérogatives qui ne reviennent qu'aux seuls et uniques États. Bien sûr, nombre d'acteurs non-étatiques peuvent intervenir massivement dans la coopération technique et économique. Mais il demeure tout de même

⁴¹ Catherine LOUMÈDE, "Compte rendu critique du Rapport d'étape de la recherche sur la privatisation", Nouvelles pratiques sociales, volume 6, numéro 1, 1993, p. 203.

que certaines activités demeurent toujours la chasse gardée des gouvernements. Le paragraphe 187 nous en donne un parfait exemple:

Les gouvernements (...) devraient ratifier et appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les autres instruments internationaux relatifs à l'amélioration de la condition des travailleuses.⁴²

Bref, même si la centralité et la capacité de État sont remises en question par la réalité d'aujourd'hui, il reste tout de même logique qu'il lui revienne de conclure des accords avec ses pairs, et de les appliquer lui-même.

Précisons néanmoins qu'il est possible d'envisager des pressions de groupes non-étatiques afin d'influencer le comportement d'un État face à un autre. Dans le cas de l'exemple du paragraphe, le lobby des femmes peut fort bien intervenir afin de presser son gouvernement à ratifier la dite Convention. Tout en étant conscient de ce pouvoir, reconnaissons néanmoins qu'il serait difficile d'élaborer une Stratégie prévoyant un rôle et un statut explicites pour des acteurs non-étatiques au sein de relations inter-étatiques. Nous en concluons qu'une relecture devrait ici être menée avec extrême circonspection.

En ce qui concerne les Stratégies accordant un rôle égal à l'État et à des instances non-étatiques pour la coopération,

⁴² NATIONS UNIES, Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, op. cit., p. 38. Nous soulignons.

technique et économique (23%), elles peuvent être relues. Bien qu'au sein de ces Stratégies un rôle soit donné aux instances non-étatiques, il est possible de faire appel à l'intervention d'un nombre plus élevé de ces instances.

Voyons cet extrait du paragraphe 329:

Les organismes d'aide bilatérale et multilatérale devraient s'attacher notamment à aider les pays les moins avancés dans les efforts qu'ils font pour intégrer les femmes au développement. Ils devraient à cet égard prêter une attention particulière aux projets en matière de santé, d'enseignement et de formation, et à la création de possibilités d'emploi pour les femmes, notamment dans les zones rurales.⁴³

Cette Stratégie mise symétriquement sur les organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux d'aide bilatérale et multilatérale. Assurément, cette Stratégie peut faire appel à l'intervention d'un plus grand nombre d'instances non-étatiques, telles que les entreprises privées, les associations et les corporations professionnelles, les associations commerciales, les partis politiques, les divers établissements d'enseignement, les institutions de recherche privées, les associations humanitaires (comme la Croix rouge), etc. Il est troublant que ces Stratégies n'impliquent pas plus massivement ces acteurs.

En somme, si le rôle unique de l'État semble justifié pour certaines Stratégies du domaine d'intervention *niveau international*, il reste que celles qui sollicitent d'une manière

⁴³ Ibid., p. 90. Nous soulignons.

équivalente l'État et les instances non-étatiques sous-estiment l'apport potentiel de ces dernières.

III.d) Conclusion

Concluons brièvement ce chapitre par les quatre observations suivantes.

Il est premièrement frappant de constater que la plupart des Stratégies de Nairobi réservent systématiquement un rôle important pour l'État, et que les statistiques les plus saillantes concernent presque toujours l'État comme acteur unique. Nos six tableaux ont démontré cela. À la lumière de notre analyse, nous pensons que ces chiffres appellent une révision en profondeur des Stratégies; car il est clair que la tendance étant partout à la décentralisation et à la valorisation du secteur privé, seule une telle démarche pourrait optimiser l'efficacité des Stratégies en question.

Deuxièmement, il faut garder en tête pour une éventuelle relecture les différences sociales et économiques qui existent entre le Nord, l'Est et le Sud, différences qui laissent entrevoir un exercice plus aisé pour la première de ces régions que pour les deux autres.

Troisièmement, précisons que notre but n'était pas ici de

procéder à une révision détaillée et exhaustive des Stratégies de Nairobi. Notre démarche aura pu sembler partielle, parfois superficielle, mais elle ne visait qu'à souligner l'inadéquation en général des Stratégies d'action qui accordent un rôle à l'État. Il s'agissait pour nous de faire voir la possibilité d'une relecture, et dans bien des cas, sa nécessité. Nous serions même tenté de dire sa grande nécessité.

Car en dernière analyse - c'est-à-dire quatrièmement - force est de constater qu'une révision s'impose, qu'un rôle, et encore un rôle significatif, doit être accordé aux acteurs non-étatiques. Réalisons dans la foulée que l'économie d'un tel exercice pourrait signifier la désuétude de bien des Stratégies d'action élaborées à Nairobi.

Conclusion

Nous désirions, en entreprenant cette recherche, mettre en évidence une incompatibilité croissante entre, d'une part, la nouvelle réalité de la mondialisation et, d'autre part, les Stratégies d'action qui guident la promotion de la femme au niveau international depuis maintenant 10 ans; nous suggérons, suite à ce constat, que pour la majorité des Stratégies accordant un rôle à l'État, il existe des forces alternatives, que l'on pourrait adjoindre à l'État, et qui, dans certains cas, prendraient même avantageusement sa place. À la fin de notre étude, nous pensons avoir démontré cela. Récapitulons notre démarche.

Il s'agissait avant tout de situer notre problématique au sein du débat actuel sur la centralité et la capacité de l'État. Nous avons vu que deux grands modèles théoriques s'affrontent à ce sujet: d'une part l'approche unidirectionnelle qui, malgré le renouveau néoréaliste, continue en dernière analyse à miser sur l'État; d'autre part l'approche multidirectionnelle qui, croyant constater l'émergence d'un ordre nouveau, appelle une profonde révision du paradigme de la centralité de l'État, cela au profit d'acteurs non-étatiques auxquels elle accorde une capacité croissante. Nous avons ici pris parti pour les auteurs de la seconde approche, parce que, avons-nous dit, elle offre une

plus grande adéquation avec la réalité. Cette réalité c'est celle de la vigoureuse contrainte de facteurs sociaux, économiques et culturels sur les États; celle de la dérégularisation; celle de l'interdépendance des systèmes; celle de la force décuplée des acteurs sociaux et économiques non-étatiques; en bref, c'est celle de la fin du calcul rationnel et autonome des États, et celle de l'agonie de leur monopole sur la détermination de l'intérêt national, lequel, de toute manière, devient de plus en plus relatif avec la transnationalisation croissante.

Le domaine de la promotion de la femme, pensons-nous, participe de ces bouleversements, et c'est pour cela que nous avons choisi de le considérer au travers du prisme multidirectionnel.

Notre cadre théorique une fois fixé, nous avons exposé les efforts des Nations Unies pour la promotion de la condition féminine depuis 1945. Nous avons survolé les Conférences mondiales de Mexico et de Copenhague pour finalement nous attarder sur celle de Nairobi.

On a ensuite procédé à un examen statistique de ces Stratégies quant au rôle qu'elles accordent à l'État. Il a ainsi été déterminé qu'elles étaient fondées sur une approche unidirectionnelle des relations internationales, et nous en

avons induit un retard par rapport aux nouvelles réalités.

D'où l'idée d'une relecture des Stratégies de Nairobi. Nous pensons que sans cet exercice que nous proposons, et dont nous nous sommes efforcé de fournir une ébauche, ces dernières sont vouées à une inexorable caducité. Voilà, en fait, notre conclusion principale. Et si nous la prononçons aussi sèchement, c'est pour contribuer à donner l'alarme, c'est pour mettre en relief l'urgence d'une révision multidirectionnelle de Nairobi. Il faut impliquer les instances non-étatiques de façon plus significative. Car celles-ci peuvent contribuer d'une manière effective, souvent plus effective que l'État. On dira même qu'à très court terme, l'efficacité des efforts pour la promotion de la femme, tant au niveau domestique qu'international, dépend d'une massive implication des instances privées.

Certains avanceront ici qu'un tel exercice est certes commandé par la réalité du déclin de la centralité de l'État, mais que le retrait de celui-ci risque d'être néfaste pour l'avancement général de la cause des femmes. Car pour plusieurs, l'État a historiquement constitué un outil privilégié dans la promotion de la condition féminine. Selon cette thèse, il faudrait relire les Stratégies pour éviter qu'elles ne deviennent obsolètes, mais il n'est pas sûr que cela soit une bonne chose, que l'État puisse être remplacé

adéquatement.

Cette observation est bien sûr pertinente. Cependant, il faut aussi voir que l'État, endetté, épuisé, repoussé dans des cantonnements de plus en plus serrés, ne peut plus fournir un effort aussi soutenu que par le passé. Force est d'admettre que l'État constitue une solution qui, en elle-même, est de moins en moins efficace. De toute manière, tout aussi intéressante que puisse être cette question, il n'était pas de notre but de l'examiner. Pour nous, le simple fait que les Stratégies ne correspondent plus aux nouvelles réalités est suffisant pour rendre désirable une relecture.

Maintenant, au seuil d'une nouvelle Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, que pouvons-nous espérer à ce chapitre? Pourra-t-on revoir les Stratégies d'une manière adéquate? Saura-t-on tirer les enseignements qui s'imposent? Entreprendra-t-on l'immense travail de revisiter Nairobi de fond en comble, avec une nouvelle conception des relations internationales en tête? D'aucuns pourront douter de la probabilité d'une si grande entreprise.

Mais il reste que l'un des buts formulés de Beijing est justement d'élaborer une plate-forme d'action pour une révision des Stratégies de Nairobi, afin de faciliter leur mise en oeuvre en cette fin de siècle. Il serait donc permis

d'espérer des résultats à court terme.

À vrai dire, les Nations Unies nous semblent sur la bonne voie. Il est certes douteux qu'un organisme construit sur l'ordre statonational traditionnel reconnaisse explicitement à l'une de ses Conférences le déclin des principes qui la fondent, mais on n'en constate pas moins un progrès sensible. Un simple aperçu quantitatif tend à prouver l'implication plus massive d'acteurs non-étatiques: de Nairobi à Beijing, on remarque en effet une hausse considérable du nombre de délégués non-gouvernementaux et d'ONG présents¹. Mais plus encourageants encore sont les propos de Mme Gertrude Mongella, secrétaire générale de la Conférence de Beijing, lorsqu'elle affirme que "nous devons reconnaître que les gouvernements ne peuvent pas seuls apporter le changement²".

Reste à espérer que les perceptions changeront assez vite et assez profondément pour que Beijing marque un tournant, pour que cette Conférence soit le tonique théâtre de l'exercice de relecture que nous proposons. Car si les Stratégies de Nairobi doivent éclairer la lanterne féministe

¹ Voir: Ed BROADBENT, "La Chine fait obstacle aux Nations Unies", Le Devoir, lundi le 21 août 1995, p. A-11.

² Gertrude MONGELLA, Forum public sur la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Ottawa, Centre canadien de recherches pour le développement international, 22 novembre 1993, p. 8.

jusqu'en l'an 2000, elles doivent dès maintenant être rajeunies.

Annexe I

Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme

Plan du chapitre I-A du Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Nairobi, 15-26 juillet 1985)

INTRODUCTION

- a) Historique
- b) Fondement des Stratégies prospectives
- c) Tendances actuelles et perspectives jusqu'en l'an 2000
- d) Approche fondamentale à la formulation des Stratégies prospectives

I) ÉGALITÉ

- a) Obstacles
- b) Stratégies de base
- c) Mesures d'application des Stratégies de base au niveau national
 - * Mesures constitutionnelles et juridiques
 - * Égalité en matière de participation à la vie sociale
 - * Égalité en matière de participation à la vie politique et au processus de prise de décisions

II) DÉVELOPPEMENT

- a) Obstacles
- b) Stratégies de base
- c) Mesures à prendre pour appliquer les Stratégies de base à l'échelon national
 - * Mesures d'ordre général
 - * Mesures portant sur des domaines particuliers
 - Emploi
 - Santé
 - Éducation
 - Alimentation, eau et agriculture
 - Industrie
 - Commerce et services commerciaux
 - Science et technique
 - Communications

- Logement, établissements humains, développement communautaire et transports
- Énergie
- Environnement
- Services sociaux

III) PAIX

- a) Obstacles
 - b) Stratégies de base
 - c) Femmes et enfants vivant en régime d'apartheid
 - d) Femmes et enfants palestiniens
 - e) Femmes vivant dans des zones touchées par les conflits armés, l'intervention étrangère et les menaces à la paix
 - f) Application des Stratégies de base au niveau national
- * Participation des femmes aux efforts de paix
 - * La paix par l'éducation

IV) CAS PARTICULIERS

- a) Femmes des zones affectées par la sécheresse
- b) Femmes pauvres des zones urbaines
- c) Femmes âgées
- d) Femmes jeunes
- e) Femmes maltraitées
- f) Femmes dans le dénuement
- g) Femmes victimes de la traite et de prostitution involontaire
- h) Femmes privées de leurs moyens traditionnels de subsistance
- i) Femmes uniques soutiens de famille
- j) Femmes souffrant de handicaps physiques et mentaux
- k) Femmes détenues et sous le coup de poursuites pénales
- l) Femmes et enfants réfugiés et déplacés
- m) Femmes migrantes
- n) Femmes appartenant à une minorité et femmes autochtones

V) COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

- a) Obstacles
 - b) Stratégies de base
 - c) Mise en oeuvre des Stratégies de base
- * Suivi
 - * Coopération technique, formation et services consultatifs
 - * Coordination institutionnelle
 - * Recherche et analyse des politiques
 - * Participation des femmes aux activités internationales

* et régionales et à la prise de décisions
Diffusion d'informations

Bibliographie

- ARCHAMBAULT, Yves, Rachèle FRANCOEUR, Françoise GRAVEL et Françoise PILOTE, "La gestion documentaire dans les commissions scolaires du Québec: une enquête sur les pratiques en vigueur", Archives, volume 24, numéros 1-2, 1992.
- ARZENI, Sergio, "Encourager l'entrepreneur", L'Observateur de l'OCDE, numéro 174, février-mars 1992.
- ASHLEY, Richard K., "The Poverty of Neorealism", International Organization, volume 38, numéro 2, printemps 1984.
- ASTRE, Georges-Albert et Pierre LÉPINASSE, La démocratie contrariée: les lobbies et le jeu des pouvoirs aux États-Unis, Paris, Éditions La Découverte, 1985.
- AUBERT, Jean-Éric, "Quelle évolution pour la politique scientifique et technologique?", L'Observateur de l'OCDE, numéro 174, février-mars 1992.
- BANNER, Lois W., Women In Modern America: A Brief History, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1974.
- BECKER, Susan D., The Origins of the Equal Rights Amendment: American Feminism Between the Wars, Westport, Greenwood Press, 1981.
- BELL, Edwin, "Social Policy and Economic Reality", The OCDE Observer, numéro 183, août-septembre 1993.
- BELLO, Walden et Shea CUNNINGHAM, "De l'ajustement structurel en ses implacables desseins", Le monde diplomatique, numéro 486, septembre 1994.
- BONIFACE, Pascale, Manuel des relations internationales, Paris, DUNOD, 1994.

- BOUIN, O. et Ch.-A. MICHALET, Le rééquilibrage entre secteurs public et privé: l'expérience des pays en développement, Paris, Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 1991.
- BRETON, Gilles et Jane JENSON, "Globalisation et citoyenneté: quelques enjeux actuels", dans L'ethnicité à l'heure de la mondialisation, sous la dir. de Caroline ANDREW et al., Outaouais, ACFAS, 1992.
- BROADBENT, Ed, "La Chine fait obstacle aux Nations Unies", Le Devoir, lundi le 21 août 1995.
- CAUTRUNES, Bernard, Est-Ouest: de l'affrontement à la coopération, Paris, Montchrestien, 1991.
- CICHON, Michael et Colin GILLION, "The Financing of Health Care in Developing Countries", International Labor Review, volume 132, numéro 2, 1993.
- COX, Robert W., "Dialectique de l'économie-monde en fin de siècle", Études internationales, décembre 1990.
- COX, Wayne S. et Claire TURENNE SJOLANDER, "Critical Reflections on International Relations", dans Beyond Positivism: Critical Reflections on International Relations, sous la dir. de Wayne S. COX et de Claire TURENNE SJOLANDER, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1994.
- CROSNIER, Marie-Agnès, "Russie: la protection sociale entre deux systèmes", Le courrier des pays de l'Est, numéro 383, octobre 1993.
- FLEURY, Jean-Marc, "La science du tiers monde, une espèce menacée", Québec science, volume 31, numéro 6, mars 1993.
- GABRIEL, Jürg Martin, Worldviews and Theories of International Relations, New York, St. Martin's Press, 1994.

- GORMAN, Robert F. et Peter A. Toma, International Relations: Understanding Global Issues, Pacific Grove, Brooks/Cole Publishing Company, 1991.
- HUGUES, Barry B., Continuity and Change in World Politics: The Clash of Perspectives, New Jersey, Prentice Hall, 1991.
- HURST, Jeremy et Jean-Pierre Poullier, "Paths to Health Reform", The OCDE Observer, numéro 179, décembre 1992-janvier 1993.
- KELLY, Michael, "L'analyse de contenu", dans Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données, sous la dir. de Benoît GAUTHIER, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990.
- LEGARE, Gregg J., "Neorealism or Hegemony? The Seven Sisters' Energy Regime", dans Beyond Positivism: Critical Reflections on International Relations, sous la dir. de Wayne S. COX et de Claire TURENNE SJOLANDER, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1994.
- LIVET, Ève, "Toute une éducation à refaire", Croissance, numéro 341, septembre 1991.
- LOUMÈDE, Catherine, "Compte rendu critique du Rapport d'étape de la recherche sur la privatisation", Nouvelles pratiques sociales, volume 6, numéro 1, 1993.
- MAGHROORI, Ray, "Major Debates in International Relations", dans Globalism Versus Realism: International Relations' Third Debate, sous la dir. de Ray MAGHROORI et de Bennett RAMBERG, Boulder, Westview Press, 1982.
- MANN, Michael, "État-nation: mort ou transfiguration? L'Europe et le monde", Le Débat, Paris, numéro 84, mars-avril 1995.
- MAUSS, Marcel, Oeuvres, 3 tomes, tome 3, Cohésion sociale et divisions de la sociologie, Paris, Éditions de Minuit, 1969.

MEDVEDEV, Jaurès A., "Savants à la dérive", Le monde diplomatique, numéro 472, juillet 1993.

MONTELLA, Gertrude, Forum public sur la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Ottawa, Centre canadien de recherches pour le développement international, 22 novembre 1993.

MORGAN, Patrick M., Theories and Approaches to International Politics, Oxford, Transaction Books, 1987.

MORGENTHAU, Hans J., The Purpose of American Politics, New York, Alfred A. Knopf, 1960.

MOZAFFARI, Mehdi, "Le néo-réalisme et les changements structurels dans le Golfe persique", dans Les relations internationales à l'épreuve de la science politique, sous la dir. de Bertrand BADIE et de Alain PELLET, Paris, Economica, 1993.

NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 1, 1986.

NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 2, 1990.

NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 1, 1992.

NATIONS UNIES, Femmes 2000, numéro 3, 1992.

NATIONS UNIES, Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, New York, Nations Unies, 1986.

NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Nairobi, 15-26 juillet 1985), New York, Nations Unies, 1986.

- NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Copenhague, 14-30 juillet 1980), New York, Nations Unies, 1980.
- NATIONS UNIES, Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme (Mexico, 19 juin-2 juillet 1975), New York, Nations Unies, 1976.
- NATIONS UNIES, Revue des Nations Unies, numéro 4, avril 1957.
- OKOLICSANYI, Karoly et Judith Pataki, "Vers une amélioration des systèmes de sécurité sociale et de santé en Hongrie", Le courrier des pays de l'Est, numéro 383, octobre 1993.
- OSLO CENTER, Newsletter, numéro 1, septembre 1993.
- OXLEY, Howard, "Whatever Happened to the Public Sector", The OCDE Observer, numéro 169, avril-mai 1991
- PACTEAU, Séverine et François-Charles MOUGEL, Histoire des relations internationales (1815-1989), Paris, Presses universitaires de France, 1988.
- PFEFFER, Paula F., "A Whisper in the Assembly of Nations: United States Participation in the International Movement for Women's Rights from the League of Nations to the United Nations", Women's Studies International Forum, volume 8, numéro 5, 1985.
- QUERIDO, Christiane, "Abolition du Conseil des universités", Interface, volume 14, numéro 3, mai-juin 1993.
- REGHER, Sheila J., The Nairobi Forward-Looking Strategies for the Advancement of Women: Theoretical Considerations and Practical Questions, thèse de maîtrise en travail social, Ottawa, Université Carleton, 1989.

- SKOCPOL, Theda, "Bringing the State Back In: Strategies of Analysis in Current Research", dans Bringing The State Back In, sous la dir. de Peter EVANS et al., Cambridge, Cambridge University Press, 1985.
- STAMP, Patricia, La technologie, le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique, Ottawa, Centre canadien de recherches pour le développement international, 1990.
- STEHLI, Jean-Sébastien, "La guerre prend du volume", Le Point, numéro 1139, 16 juillet 1994.
- TONNEAU, Dominique, "Disparité des systèmes en Europe", Projet, numéro 230, été 1992.
- WALTZ, Kenneth, "The Myth Of National Interdependence", dans Globalism Versus Realism: International Relations' Third Debate, sous la dir. de Ray MAGHROORI et de Bennett RAMBERG, Boulder, Westview Press, 1982.
- WALTZ, Kenneth, Theory of International Politics, Boston, Addison-Wesley, 1979.
- WENDT, Alexander, "Anarchy is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics", International Organization, volume 46, numéro 2, printemps 1992.
- YOUNG, Oran, "The Actors in World Politics", dans The Analysis of International Politics, sous la dir. de James N. ROSENEAU, de Vincent DAVIS et de Maurice A. EAST, New York, Free Press, 1972.